
Hérémeence

Contact 2025





Sommaire

1. Le mot du président	3
2. L'administration de la commune en 2025	4
2.1 Généralités	4
2.2 Bâtiments et installations sportives	6
2.3 Sécurité	9
2.4 Santé, social et éducation	15
2.5 Trafic et équipements	17
2.6 Environnement – Aménagement du territoire	22
2.7 Energie – Aménagements hydrauliques	27
2.8 Tourisme et sport	33
2.9 Vie locale	37
2.10 Finances	38
3. Citoyens à l'honneur en 2025	41
3.1 L'accueil des nouveaux habitants	41
3.2 Jubilaires	42
3.3 Majorité civique	44
3.4 Mérites sportifs et culturels	45
4. Les sociétés locales	47
5. Mémento	48



VAL D'HÉRENS
SOURCE D'ÉNERGIES

Hérémece
european energy award





Le mot du Président

Légiférer moins, mais mieux

L'actualité nous a brutalement rappelé toute la fragilité de l'existence humaine où tout peut basculer en quelques instants. Nos pensées et prières vont bien évidemment aux victimes du drame de Crans-Montana, à leurs proches et à toutes les personnes touchées sans oublier l'ensemble des intervenants mobilisés. Au travers d'une exposition médiatique hors de toute mesure où une partie de la presse se substitue à la justice, cette tragédie met en exergue les responsabilités qui pèsent sur les membres de nos autorités exécutives, législatives et judiciaires.

Les lois et les réglementations en tout genre ne cessent de se multiplier, de manière parfois contradictoire, détournant l'État de ses tâches essentielles et régaliennes au premier rang desquelles se place la sécurité des biens et des personnes. A cela s'ajoute un dispositif législatif dont le périmètre est souvent trop large et non ciblé avec comme conséquence de le rendre, de fait, inopérant.

Tout en sachant que le risque zéro n'existe pas, la sécurité est au cœur de l'engagement de vos autorités communales. Les aspects sécuritaires ont d'ailleurs marqué notre action durant l'année écoulée dont voici quelques exemples: intempéries du 17 avril, éboulement à la Grande-Dixence, travaux de sécurisation au Mont-Cauille, réalisation des ouvrages de protection du village de Riod sans oublier la mise en oeuvre de la collaboration avec le CSI Hérens pour les contrôles périodiques des bâtiments.

Vos autorités communales œuvrent, avec la collaboration des différentes parties prenantes que je remercie, pour qu'Hérémenne demeure une commune accueillante, dynamique, chaleureuse et vivante comme en témoigne cette nouvelle édition de notre journal annuel.



En cette année Olympique, comment ne pas revenir sur la réception de Mélanie et Loïc Meillard qui aura été l'occasion pour notre population, les jeunes skieurs et les passionnés de vivre un moment unique en toute convivialité. En véritables ambassadeurs, ils font briller Hérémenne sur la scène mondiale, prouvant que nos villages de montagne peuvent offrir des talents exceptionnels. C'est toute une commune, toute une région, tout un canton et toute une nation qui vibrent. Bravo les champions!

Je vous souhaite une agréable lecture et me réjouis de poursuivre nos échanges et notre collaboration pour le développement de notre belle commune.

*Grégory Logean
Président*

L'administration de la commune en 2025

Généralités

Restructuration du service technique

Vu la charge de travail croissante du service technique et les importants projets à venir, des réflexions ont été menées afin de valoriser au mieux les compétences de chacun et de pouvoir garantir un service de qualité à notre population.

Après analyse, le conseil communal a décidé en séance du 16 octobre 2025 de restructurer le

service technique et de procéder à l'engagement d'une nouvelle personne. Une mise au concours a été lancée.

Quatre secteurs ont été définis, dont les responsabilités ont été attribuées de la manière suivante :

<p><i>Service Territoire, Environnement, Gestion de projets</i> M. Patrick Dayer</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cours d'eau, environnement, voirie • Dangers naturels • Territoire/LAT • Planification des réseaux d'eau potable et usée • Gestion de projet
<p><i>Service Bâtiments et Constructions</i> M. Kilian Dayer</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Autorisation de construire et permis d'habiter • Chargé de sécurité • Bâtiments communaux et conciergerie • Efficience énergétique (subvention)
<p><i>Service Travaux publics</i> M. Joël Praz</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Routes et places • Entretien des chemins pédestres • Eclairage public • Entretien des réseaux d'eau claire et usée • Gestion de l'équipe TP
<p><i>Service Cadastre, Agriculture, Forêts</i> M. Pierre Sierro</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cadastre • Agriculture • Forêts • Taxation • Mesures LIML

Ces personnes sont directement rattachées au Président de la commune, de même que la directrice de la crèche et le directeur de l'office du tourisme.

Jubilaires

Cette année, nous avons eu le plaisir d'honorer deux collaboratrices pour leur fidélité : M^{me} **Nathalie Dayer** pour 20 ans de services auprès de l'administration communale et M^{me} **Claudette Sierro** pour 10 ans d'activité auprès du service de conciergerie. Nous les remercions toutes les deux pour leur dévouement et leur engagement sans faille au service de la commune et de ses citoyens.



Nouveaux collaborateurs

Le 1^{er} août 2025, M^{me} **Christine Fontana**, a repris le poste de bibliothécaire à 30%. Elle partage son temps de travail entre notre bibliothèque et celle de Montana. Elle reçoit les classes des écoles primaires en journée et vous accueille toujours avec plaisir les mardis et jeudis de 15h00 à 18h00.

A la crèche-UAPE, M^{me} **Claire-Lyse Zuchuat** a remplacé M^{me} Corinne Puiippe dès le 15 septembre 2025. M^{me} **Charlotte Dayer** a débuté un apprentissage d'assistante socio-éducative le 1^{er} août 2025.

L'équipe des travaux publics a vu l'arrivée de M. **Frédéric Rochat** en date du 1^{er} mai 2025.

Nous leur souhaitons la bienvenue dans l'équipe communale et beaucoup de satisfaction et d'épanouissement dans leur fonction respective.



Nomination d'un délégué à la protection des données

La loi cantonale sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA) dont les dernières modifications sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2024, prévoit à l'article 30c que les communes doivent désigner un délégué à la protection des données.

Ses principales missions sont :

- Conseiller l'Exécutif communal et les services de la commune sur toutes questions relatives à la protection des données ;
- Promouvoir l'information, la sensibilisation et la formation du personnel communal ;

- Concourir à l'application des prescriptions légales en matière de protection des données ;
- Faire office de point de contact pour les personnes concernées et pour les autorités de surveillance.

Le Conseil communal a mandaté la société Lexing Switzerland Sàrl, par M^e Sébastien Fanti, pour exercer cette fonction. Il est à votre disposition pour toute question en lien avec la protection des données par mail à sebastien.fanti@lexing.ch.

Relations avec d'autres communes et entités

Les 17 et 18 janvier 2025, le Conseil communal de Collombey-Muraz a tenu son séminaire de début de législature sur le territoire de la commune d'Hérémence. Cette rencontre fut l'occasion d'échanger sur nos préoccupations respectives. Des thèmes liés à l'aménagement du territoire, l'énergie, le tourisme et le développement économique ont été abordés.

Le 15 novembre, les autorités communales de Saint-Léonard se sont rendues à Hérémence pour leur sortie annuelle. Elles ont visité le nouveau

complexe «Dent Blanche Resort». Lors de leur accueil, le développement touristique et les questions liées à la mobilité ont été au centre des discussions.

Dans un autre contexte, le Président de la commune a accueilli au barrage de la Grande-Dixence une vingtaine de cadres de l'infanterie. La délégation emmenée par le brigadier et commandant Peter Baumgartner était composée d'une dizaine de colonels, d'un capitaine et de plusieurs adjudants d'état-major.



Bâtiments et installations sportives

Halle de Leteygeon

Durant cette année 2025, la halle de Leteygeon a subi des modifications sur les parties intérieures du bâtiment.

En effet, vous l'aurez certainement constaté, cette réfection donne lieu à un véritable vent de fraîcheur à cette installation.

Deux nouveaux blocs de cuisines ont été installés dans le but de pouvoir recevoir deux groupes simultanément. Un nouvel éclairage LED permet d'illuminer cet espace baigné de lumière grâce également aux nouvelles fenêtres qui retiendront mieux la chaleur.



BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Des nouveaux WC avec un accès pour personnes à mobilité réduite ont été aménagés. Ces derniers seront tenus hors gel grâce à un système de pompe à chaleur qui permettra de tempérer ces locaux. Une utilisation hivernale sera donc possible.

Durant l'année 2026, le projet sera finalisé notamment avec quelques aménagements extérieurs et un espace dédié aux enfants

A l'avenir, des réflexions seront menées pour maximiser l'attrait et le développement de cette halle.



WC publics de Mâche

Durant l'année 2025, nous avons remis au goût du jour les WC publics de Mâche.

Au niveau extérieur, nous avons retravaillé l'étanchéité du toit.

Pour l'intérieur, les murs et sol ont été refaits et de nouvelles toilettes installées. Ce nouvel espace est désormais accessible à toutes et tous en tout temps.



Nouveau bâtiment communal des travaux publics : pose de la 1^{re} pierre



La première pierre du chantier de la construction du nouveau bâtiment communal des travaux publics a été posée près du hameau d'Ayer, dans le secteur de l'ancien stand, au-dessus du village d'Hérémece. Les multiples locaux dispersés ne répondant plus aux normes et besoins actuels, la construction de cette infrastructure s'est avérée nécessaire.

A la mi-mai les travaux de terrassement et les travaux spéciaux ont commencé. Maintenant qu'ils sont terminés, les travaux de construction proprement dits peuvent démarrer. Dans ce contexte, la cérémonie de la pose de la 1^{re} pierre s'est déroulée le 15 octobre 2025 sur le chantier en présence des autorités communales, de l'abbé Andrien Taha, de l'équipe des travaux publics, des mandataires, entreprises et collaborateurs ayant participé aux premiers travaux.

Ce projet est né d'un constat clair : les infrastructures actuelles, dispersées, vétustes et parfois à ciel ouvert, ne répondent plus aux exigences de notre territoire ni aux normes en vigueur. Avec ses 11'000 hectares, ses 120 kilomètres de routes communales, ses 11 villages et hameaux, ses réseaux d'eau, ses équipements communaux et son développement touristique, Hérémence est une commune de montagne dynamique, en pleine transformation et dans laquelle les défis sont nombreux.

Dans ce contexte, le Conseil communal a alors entrepris une réflexion concernant l'avenir de ces locaux. La solution consistant à mettre aux normes les locaux existants a rapidement été écartée au vu de l'impossibilité d'être mise en œuvre et sachant qu'elle ne permettait pas de satisfaire aux besoins actuels et futurs. La nécessité de réfléchir à la construction de nouveaux locaux qui puissent répondre aux besoins actuels s'est alors imposée.

En 2021, ce projet a été inscrit dans les objectifs de législature et une commission thématique, comprenant également des représentants de l'équipe TP, a été mise sur pied. L'avant-projet a été validé unanimement par le Conseil communal le 19 mai 2022, ce qui a permis de développer le projet pour sa mise à l'enquête publique et d'obtenir l'autorisation de construire auprès de la Commission cantonale des constructions (CCC) en date du 1^{er} juin 2023. A la suite des études techniques, l'Assemblée primaire a accepté en décembre 2024 le crédit d'engagement pour cette construction s'élevant à CHF 9'400'000.00.–.

La construction prévoit une halle qui suit le terrain naturel permettant d'accueillir les véhicules, les machines et les engins communaux avec leurs équipements et agrégats, l'atelier et les divers dépôts. Le toit de cette halle accueillera un bâtiment qui fait le lien avec la zone de chalets à l'amont ainsi que le stationnement des véhicules du personnel. Cette construction reçoit les locaux dévolus au personnel, une salle de conférence et deux bureaux.

«Aujourd'hui, nous posons bien plus qu'une pierre. Nous posons les fondations d'une infrastructure essentielle qui vise à garantir dans le temps la qualité du service qui est aujourd'hui offert à notre population de montagne ainsi qu'à nos hôtes. Le Service des travaux publics est en première ligne pour l'entretien de nos routes, la gestion de l'eau potable, des eaux usées, des déchets, des cours d'eau et des dangers naturels. Nous devons lui mettre à disposition un outil à la hauteur de ses missions» a rappelé le Président de la commune, Grégory Logean.



Remise du Label Cité de l'Énergie

Le 7 mai dernier, sous l'impulsion de la commission «bâtiments et énergie», la commune a organisé une soirée sur le thème «comment économiser l'énergie». Durant cette dernière, plusieurs pistes ont été présentées aux personnes présentes pour leur permettre de diminuer la consommation électrique et de ce fait baisser leurs factures énergétiques.

Après cette soirée, la commune s'est vu remettre à nouveau le Label cité de l'énergie pour son engagement sur différents points en lien avec la sobriété et les mesures mises en place pour cette thématique.

Pour rappel, ce label Cité de l'énergie est une certification suisse décernée aux communes qui s'engagent activement en faveur d'une politique énergétique durable. Il valorise les collectivités qui mettent en place des actions concrètes pour améliorer l'efficacité énergétique, développer les énergies renouvelables, favoriser la mobilité douce et réduire leur impact environnemental.

Obtenir ce label signifie que la commune suit une stratégie cohérente et mesurable, reconnue au niveau national, et implique une collaboration entre autorités, entreprises locales et habitants. C'est un gage de crédibilité, de transparence et d'engagement en faveur d'un avenir plus durable.



Sécurité

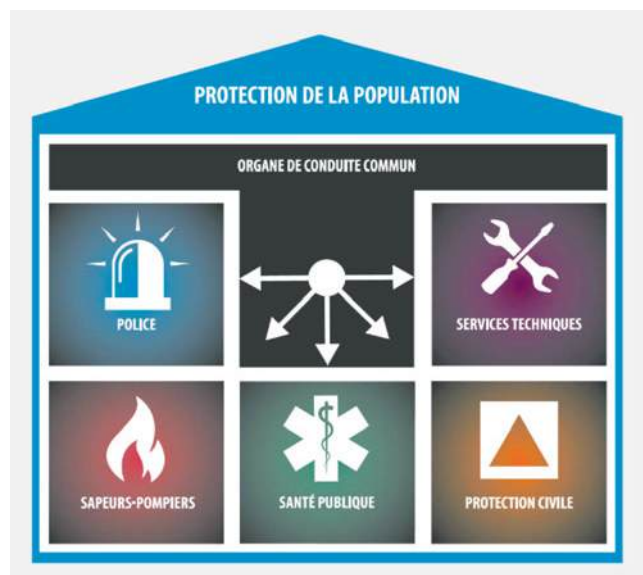
Centre de Secours Incendie Hérens

2025 on s'adapte, la nature nous y force...



Les missions attribuées aux sapeurs-pompiers sont diverses et variées, les statistiques en témoignent. Les feux de forêts en France ou au Canada, l'éboulement de Blatten ou plus localement les intempéries de Pâques

ou les chutes de pierres à la Grande-Dixence nous rappellent à quel point la quiétude du quotidien peut très vite se transformer en problématique à gérer. Fort heureusement nous pouvons compter sur un système coordonné de protection de la population dans lequel les sapeurs-pompiers sont un maillon essentiel. Ce maillon, pour le Val d'Hérens est composé d'environ 90 pompiers miliciens. Leurs compétences personnelles autant



techniques que sociales et les formations reçues tout au long de l'année sont indispensables à la réussite des interventions. Leur engagement est exemplaire et nous nous devons de les remercier.

Système coordonné de protection de la population

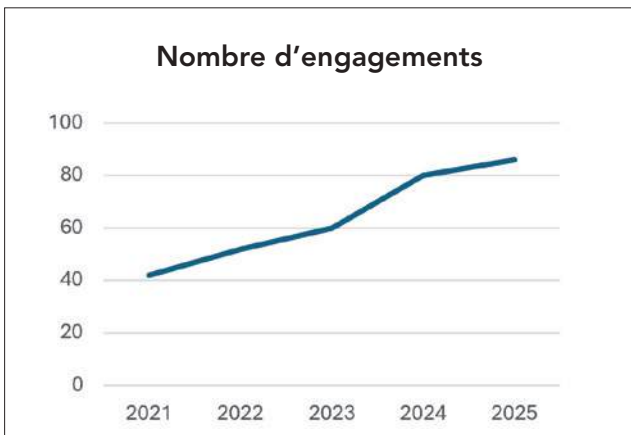
Au regard de la société actuelle, un centre de secours incendie, comme d'autres organisations compte énormément sur la disponibilité de ces membres. A l'époque où le temps est une denrée de plus en plus rare, les corps de sapeurs-pompiers ont décidé de mixer une organisation complètement milicienne avec une part de professionnalisme. Je vais vous expliquer ici le travail des 3 pompiers permanents de notre CSI :

Le responsable du matériel: Véritable couteau suisse, il est chargé de l'entretien et du bon fonctionnement du matériel et des engins du CSI. L'équipement personnel (tenues, casques, ...) des sapeurs, la préparation du matériel des cours, les services, les replis d'intervention, les commandes, l'entretien des locaux, le chaînage des véhicules,...

rythme son quotidien. Là où son homologue citoyen passe 3 minutes pour traverser la caserne, ce temps peut rapidement passer à 30 minutes de route pour le responsable matériel du CSI Hérens.

Le coordinateur formation et prévention: Dernier arrivé, il a la charge d'une partie de l'organisation et du suivi des formations internes et externes, de la formation des écoliers, des convocations au cours, de la mise à jour des plans d'interventions et autres directives opérationnelles. Environ 30-40% de son temps de travail est facturé directement aux communes d'Hérémence et Evolène pour un mandat de chargé de sécurité en protection incendie. Dans ce cadre, il s'occupe des contrôles périodiques des bâtiments ou de la sécurité des manifestations en appui à l'autorité compétente communale.

Le commandant du CSI: Comme pour le coordinateur formation et prévention, une partie de son temps de travail, environ 10-20%, est dédié aux 2 communes susmentionnées pour un appui comme spécialiste en protection incendie, majoritairement du côté d'Evolène. Le reste du



Evolution du nombre d'interventions



Intempéries de Pâques



Détection automatique incendie à la Grande-Dixence

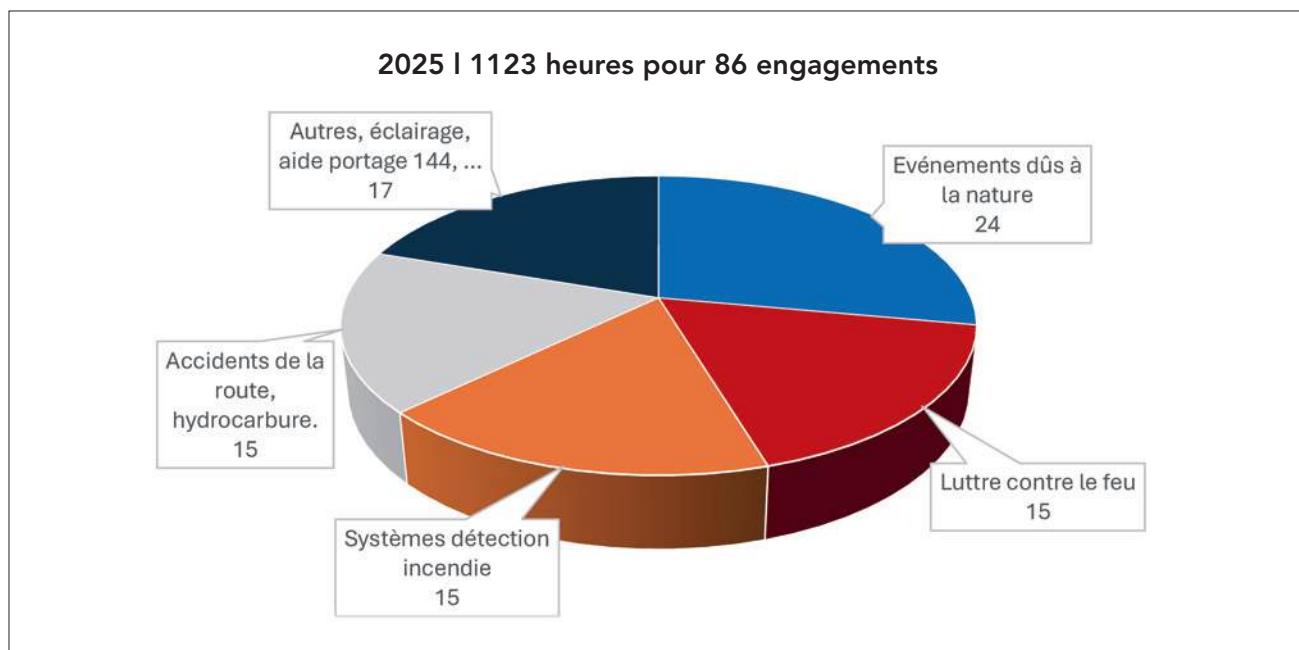


Feu de véhicule à essence entre Vex et Euseigne

temps, il dirige et commande le centre de secours incendie Hérens. Analyser les dangers, établir des plans et concepts d'intervention, proposer des budgets et suivre les comptes, boucler les rapports d'intervention, rédiger les factures, proposer continuellement les changements nécessaires aux autorités, gérer les effectifs, le système d'alarme, collaborer avec les commissions communales et

intercommunales du feu ou de sécurité font partie par exemple de son quotidien.

En sus de ces tâches, les pompiers permanents assurent également un service de piquet de jour, chaque jour ouvrable de l'année. Celui-ci est bien évidemment complété par le service de piquet des pompiers miliciens tous les week-end et jours fériés.



Nombre d'interventions 2025

Cours cantonal NISP à Hérémece

Les 13-14-15 octobre le CSI Hérens a accueilli une formation cantonale de nouveaux incorporés sapeurs-pompiers. Dans un cadre automnal exceptionnel, environ 45 participants, 5 instructeurs et une équipe logistique sont venus animer le village d'Hérémece et la région des Masses. Plusieurs personnes ont mis la main à la pâte et grâce à eux, ces 3 jours furent une réussite. La confiance déjà accordée par l'office cantonal du feu pour l'organisation du même cours en octobre 2026 en est la preuve.



Exercice accident de circulation lors du cours NISP



Centre de Secours Incendie Hérens

Rue Principale 13
1982 Euseigne
feu@csi-herens.ch

François-Xavier Sierra
Commandant

118		POMPIERS
117		POLICE
144		AMBULANCE
145		TOXIQUE
112		URGENCE INTERNATIONALE

Dangers naturels

2025 a été, après 2024, encore une année particulièrement marquée par les dangers naturels.

Chutes de neige exceptionnelles du 17 avril 2025

A la veille de Pâques, des chutes de neige exceptionnelles ont bloqué la vallée et nécessité l'intervention de tous les organismes concernés, à savoir les travaux publics et les différents services communaux, le Cône de Thyon, la PIVH, le CSI Hérens, le Service cantonal de la mobilité par ses cantonniers, Oïken, Swisscom ainsi que les entreprises privées mandatées.

Les interventions d'urgence ont été gérées et coordonnées par l'Etat-major communal (EMC) activé par le Président de la commune pour rétablir la situation. En trois jours de travail intensif, l'EMC a traité environ 120 évènements.

Grâce au travail des différents partenaires impliqués, les accès ont pu être rétablis. Nous remercions sincèrement toutes les personnes qui se sont engagées lors de leurs interventions respectives.

Une fois les accès rétablis, le travail s'est poursuivi durant toute l'année avec, durant quatre semaines, l'appui d'équipes de la Protection civile, pour :

- rétablir et réparer les routes,
- sécuriser et rétablir les chemins pédestres,

- traiter les cours d'eau contre les risques d'embâcle générés par les bois tombés et réparer les problèmes constatés,
- traiter et rétablir les forêts et prévenir des attaques de bostryche

Une partie des travaux ont fait l'objet de mandats externes mais au vu de l'ampleur des dégâts sur la rive gauche du Rhône, les entreprises étaient aussi passablement occupées.

Ce travail particulier et imprévu a profondément impacté nos plannings habituels qui ont été adaptés pour faire face à cette situation exceptionnelle.



Ouverture de la route Euseigne Vex

Orages des 30 juin et 1^{er} juillet 2025

Nous avons ensuite été frappés les 30 juin et 1^{er} juillet par des orages de forte intensité. La première cellule orageuse s'est d'ailleurs centrée sur les Masses.

Ils ont provoqué des crues dans les torrents qui ont subi principalement des dégâts sous le village d'Hérémence dans les torrents du Tsenâ, des Sennires et de Vouasset. Après les remises en état d'urgence et en collaboration avec le Service cantonal des dangers naturels (SDANA), un projet de correction a été lancé. Les travaux de réaménagement et d'améliorations ponctuelles se dérouleront durant le début 2026.

Aléa géologique du 12 juillet sur la Rive droite du barrage de la Grande Dixence

Le 16 juillet 2025, la Commune d'Hérémence annonçait la fermeture complète de l'accès au barrage de la Grande Dixence à la suite d'un important éboulement survenu le samedi 12 juillet. Environ 5'000 m³ de roches s'étaient alors détachés d'une falaise surplombant le site, notamment en amont du départ de la tyrolienne qu'ils ont endommagé.

L'exécution de travaux de sécurisation et la mise en œuvre de mesures de surveillance ont été entreprises rapidement en étroite collaboration entre la Commune d'Hérémence, le Service de la mobilité, le Service des dangers naturels ainsi que la société Grande Dixence SA. Un dispositif provisoire de surveillance automatique couplé à des feux de circulation a ensuite rapidement été mis en place pour redonner l'accès au site du barrage tout en offrant une bonne garantie de sécurité.

SÉCURITÉ

L'aléa reste actuellement sous contrôle et une nouvelle évaluation de la situation va être menée au printemps sur la base des constats effectués in situ. Cette nouvelle appréciation de la situation permettra de déterminer les éventuelles mesures à mettre en place dans la durée.

En plus de ces évènements imprévisibles et soudains, les travaux se sont poursuivis sur les autres projets ouverts et en cours.



Système de radar provisoire

Aléa de mai 2024 au Mont-Cauille

En mai, une chute de blocs sous le Mont-Cauille avait atteint le couloir de la Mâchette et la Route cantonale. Les mesures d'urgences avaient été prises en 2024.

Durant l'hiver, les mesures de sécurisation ont été précisées et finalement les travaux ont pu reprendre

au printemps pour plaquer un treillis retenu par des clous ancrés afin de sécuriser l'aléa. Une fois les travaux terminés, les mesures de sécurité (filets provisoires installés en amont de deux édifices et digue sur la Planie ont pu être supprimés). Ces filets entrent maintenant dans le programme de surveillance des différents ouvrages de protection contre les dangers naturels en vigueur sur le territoire communal.

Projet de défense contre les chutes de pierre du village de Riod

Après son élaboration en 2024 et sa présentation à la population du village lors d'une séance sur site, ce projet a reçu son approbation par le Canton à fin janvier 2025. Après la période des foins, nous avons pu lancer les travaux. En premier, la digue côté sud a été construite. Elle a finalement étéensemencée à l'automne et devrait ainsi être végétalisée au redémarrage de la végétation au printemps. En cas de nécessité, un sur-semi sera effectué en juin.

Les travaux se sont poursuivis par le forage des fondations des poteaux et des haubans des filets en amont de la Route Damon Riod en coordination avec les travaux de remplacement de la conduite d'amenée d'eau potable entre le réservoir de Riod et le village, réalisés en parallèle. Une fois que le béton des socles a atteint sa résistance, les poteaux et les filets ont été installés.

Les ouvrages de ces deux projets entrent maintenant dans le programme de surveillance des différents ouvrages de protection contre les dangers naturels en vigueur sur le territoire communal. Il permet d'assurer la pérennité de ces infrastructures dans le temps.



Montage des filets de protection



La digue

Contrôles périodiques des bâtiments

Les 4 communes du Val d'Hérens (Evolène, Hérémence, Vex et Saint-Martin) ont fusionné leurs corps de sapeurs-pompiers en 2021. Dès 2022, l'engagement de 2.5 sapeurs-pompiers permanents a été décidé par les communes.

En 2023, après une analyse menée conjointement entre les chargés de sécurité communaux et le commandant du CSI, appuyée par la commission intercommunale du feu (CIF), les communes d'Hérémence et Evolène ont décidé une augmentation des ressources en protection incendie. Un mandat a été donné au CSI pour les 2 communes précitées, venant compléter le 1/2 EPT de sapeur-pompier permanent et arriver ainsi à 3 personnes.

Pour Hérémence, l'augmentation significative des constructions, particulièrement avec le développement de la zone touristique a engendré un accroissement significatif de la charge de travail y compris dans le domaine de la protection incendie.

Pour Evolène, le nombre de manifestations d'ampleur, d'établissements d'hébergements touristiques ainsi que le départ du chargé de sécurité a mené au même constat.

Dans un but d'amélioration sécuritaire, et cela indépendamment de la nouvelle législation (Prescriptions AEAI 2026 et LPIEN) pour laquelle des assouplissements étaient attendus, la fréquence des contrôles périodiques en protection incendie a augmenté depuis l'année dernière.

Aujourd'hui le CSI Hérens emploie un spécialiste en protection incendie ainsi qu'un chargé de sécurité AEAI qui travaillent depuis 2025 à un taux d'occupation de 30 % pour la commune d'Evolène et de 20 % pour la commune d'Hérémence en complément aux 2 chargés de sécurité communaux respectifs.

Concrètement, depuis juillet 2025, le CSI s'organise librement sur le choix des inspections et les prises de rendez-vous selon les priorités fixées de concert avec le chargé communal de sécurité.

Un nouvel agent pour la police intercommunale

Pour notre police intercommunale, 2025 a été une année difficile au point de vue de son effectif. En effet à la suite du départ de l'ASP Bonnard engagé en début d'année, notre police intercommunale ne comptait plus que deux agents soit: la sgtm Marlène Sapin et l'ASP Jérôme Borner.

La commission intercommunale de police a donc décidé de mettre au concours un nouveau poste d'agent de police. Après les divers entretiens le choix de la commission s'est porté sur M. Thierry Guenat.

Fort d'une carrière de plus de 30 ans soit à la police cantonale genevoise soit dans son Jura natal auprès de la police municipale de Porrentruy, M. Guenat a gravi les divers échelons de la profession. Il mettra donc son expérience à disposition de notre police à laquelle il est incorporé depuis le 1^{er} octobre 2025. M. Guenat réside à Evolène, commune où il est propriétaire d'une résidence depuis de nombreuses années.

Nous lui souhaitons la bienvenue et plein succès dans sa nouvelle activité au sein de notre police.

Pour rappel la police intercommunale du val d'Hérens (PIVH) assure des services de piquets H 24 et est joignable en cas de besoin au numéro 027 207 23 36



Santé, social et éducation



Des prestations de proximité pour accompagner la population à chaque étape de la vie

Les besoins de la population évoluent au fil des âges et des situations de vie. Devenir parent, soigner un enfant malade, traverser une période de fragilité sociale, avancer en âge, soutenir un proche ou faire face à une perte d'autonomie: autant de moments où un accompagnement de proximité peut jouer un rôle déterminant.

Présent sur le territoire, le Centre médico-social Sion-Hérens-Conthey propose une palette de prestations complémentaires, pensées pour répondre concrètement aux réalités du quotidien. Dans le Val d'Hérens, les équipes sont solidement ancrées localement et basées à Euseigne, tout en s'appuyant sur des compétences spécialisées à l'échelle régionale, afin d'offrir des réponses cohérentes et adaptées aux besoins de la population. Plusieurs de ces prestations sont gratuites et s'inscrivent dans une logique de prévention, de maintien à domicile et de préservation de l'autonomie.

Soutenir les parents dès les premières années de vie de l'enfant

Les premières années avec un enfant soulèvent de nombreuses questions. La **Consultation parents-enfants (CPE)** s'adresse aux familles ayant des enfants de **0 à 4 ans**. Assurée par des infirmières spécialisées en petite enfance, cette prestation gratuite offre un accompagnement personnalisé autour du développement de l'enfant, de l'alimentation, du sommeil, des soins du quotidien et de la prévention.

Les consultations peuvent se dérouler à domicile ou dans les locaux dédiés. Elles constituent un espace d'écoute et de soutien accessible à toutes les familles qui souhaitent être accompagnées dans leur rôle parental.

Contact – Consultation parents-enfants (CPE), Val d'Hérens
Route Principale 4 – 1982 Euseigne
+41 79 920 96 36
herens.consult@cms-smz.ch

Quand une situation personnelle ou financière se complique: le service social

Une difficulté financière, administrative ou personnelle peut fragiliser un équilibre de vie. Le service social du CMS SHC accompagne toute personne confrontée à ce type de situation, sans jugement et de manière confidentielle.

Cet accompagnement gratuit vise à analyser la situation, orienter vers les ressources appropriées et à élaborer, avec la personne concernée, un projet personnalisé **favorisant le maintien ou le retour à l'autonomie**. Le service social intervient également de manière préventive afin d'éviter que certaines situations ne se dégradent par manque d'information ou de soutien.

Contact – Service social, Val d'Hérens
Route Principale 4 – 1982 Euseigne
+41 27 563 56 60

Soutenir les proches aidants

De nombreuses personnes accompagnent au quotidien un parent, un conjoint ou un proche en perte d'autonomie. Ce **rôle de proche aidant est essentiel**, mais peut devenir éprouvant sur la durée.

Le CMS SHC propose un accompagnement spécifique destiné aux proches aidants (PRPA). **Cette prestation gratuite** offre information, écoute et orientation, afin de prévenir l'épuisement et permettre aux proches aidants de ne pas rester seuls face à leur situation.

Contact – Proches aidants (PRPA), Val d'Hérens
Route Principale 4 – 1982 Euseigne
+41 79 757 55 97
raphaelle.cheseaux@cms-smz.ch

Un appui au quotidien pour les repas et les transports

Avec l'avancée en âge ou une perte d'autonomie, se déplacer et préparer des repas équilibrés peut devenir plus complexe. La livraison de repas à domicile et les transports liés à des besoins médicaux organisés par le CMS SHC apportent alors un soutien concret au quotidien, en favorisant le maintien à domicile et l'autonomie.

Ces prestations reposent en grande partie sur l'engagement de **bénévoles**, dont la contribution est essentielle. Le CMS SHC tient à les **remercier chaleureusement** pour le temps, la disponibilité et l'engagement qu'ils offrent au quotidien.

Afin de pouvoir répondre durablement aux besoins de la population et assurer la continuité de ces prestations sur l'ensemble du territoire, nous accueillons volontiers de nouvelles personnes souhaitant s'engager, même de manière ponctuelle, dans une démarche solidaire et utile à la collectivité.

Contact – Repas & transports,
Val d'Hérens
Route Principale 4 – 1982 Euseigne
+41 27 563 56 10
herens.repas-transports@cms-smz.ch

Assurer un accompagnement coordonné à domicile lorsque la situation de santé le nécessite

Lorsque l'état de santé, la perte d'autonomie ou une situation de fragilité durable l'exigent, les équipes d'aide et soins à domicile du Centre médico-social Sion-Hérens-Conthey assurent un accompagnement coordonné au domicile des personnes concernées.

Ce suivi comprend les **soins infirmiers généraux et spécialisés** (en psychiatrie, en soins des plaies, en soins palliatifs, etc.) et les **soins d'hygiène et de confort**. Il propose également de **l'aide pratique** pour accompagner les activités de la vie quotidienne (ménage courant, courses, etc.), ainsi que des interventions spécialisées, notamment en **ergothérapie**, visant à sécuriser le domicile, favoriser l'autonomie et adapter l'environnement aux capacités de la personne. Lorsque la situation le nécessite, un accompagnement par des

nutritionnistes peut également être proposé, afin d'évaluer les besoins nutritionnels, prévenir la dénutrition et soutenir une alimentation adaptée à l'état de santé et au mode de vie.

L'accompagnement est ajusté en fonction de l'évolution de la situation et s'inscrit dans une coordination étroite avec les médecins, les proches et les autres professionnels du réseau. **La personne accompagnée est partie intégrante** de cette prise en charge : ses besoins, ses priorités et ses choix sont pris en compte dans l'élaboration et l'adaptation du suivi. Cette approche vise à construire, avec le patient, une prise en charge cohérente et personnalisée, permettant de maintenir la qualité de vie à domicile, de prévenir les complications et de soutenir l'autonomie dans le respect du cadre de vie.

Contact – Aide et soins à domicile,
Val d'Hérens
Route Principale 4 – 1982 Euseigne
+41 27 563 56 20
herens.soins@cms-smz.ch

Une institution solidement ancrée et attractive

Cette proximité se reflète également dans la gouvernance de l'institution, assurée par un comité récemment renouvelé, composé de représentants des communes et de professionnels du domaine, garantissant une approche équilibrée, ancrée dans les réalités du territoire.

Représentant du district d'Hérens
au comité du CMS SHC:
Grégory Logean

Déléguée de la commune d'Héremence
à l'Assemblée des délégués du CMS SHC:
Régine Favre

S'informer, demander conseil ou être orienté vers la bonne prestation constitue bien souvent une première étape essentielle. Les équipes du CMS SHC sont à disposition pour répondre aux questions, évaluer les situations et orienter vers les accompagnements les plus appropriés.

www.cms-sion-herens-conthey.ch

Service pour la gestion des mandats de curatelle

Les communes ont l'obligation de mettre en place un ou plusieurs services officiels de la curatelle. Pour ce faire, la commune peut en constituer un par ses propres moyens, déléguer la tâche à une entité reconnue d'utilité publique...

Durant l'année 2025, la commune d'Hérémece et les différentes communes du Val d'Hérens ont donc signé une nouvelle convention avec Pro Senectute

pour la gestion des mandats de curatelle des personnes ayant en principe plus de 65 ans. Une convention a été signée avec le service officiel de la curatelle des Coteaux du Soleil (SOCCS) à Ardon pour les autres mandats. Le choix s'est porté sur le SOCCS car ce dernier dépend de la même Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte que les communes du Val d'Hérens.



Label « Cuisinons notre Région »



En 2025, notre cantine scolaire a obtenu une « Toque de Bronze » récompensant les efforts entrepris dans le cadre de la démarche « Cuisinons notre région ».

Il nous tient à cœur d'offrir aux enfants des menus variés et équilibrés tout en utilisant des produits locaux. Nous profitons de remercier Sylvie Siéro et son équipe pour le travail et sommes fiers d'avoir pu obtenir ce label qui permet de valoriser notre cantine scolaire.

Trafic et équipement

Route forestière des Chèques

Entamés l'année passée et prévus sur trois ans, les travaux de construction de la route forestière des chèques se sont poursuivis en 2025.

L'ouverture de la route est terminée sur tout son linéaire. Grace aux nombreux blocs d'enrochement que nous avons trouvés dans l'emprise du chantier, les différents ouvrages de soutènement et de renforcement ont pu être réalisés sans apports de matériaux depuis la plaine. La couche principale de grave a finalement été posée. En accord avec le Cône de Thyon, les diverses places de travail ont été aménagées le long du tracé.

Avec la société des apiculteurs du Val-d'Hérens, nous avons pu trouver un nouvel emplacement pour leur station d'incubation qui a dû être déplacée puisque son ancien emplacement se trouvait dans l'emprise de la nouvelle route. Elle pourra être réaménagée dès le printemps.

Lors de la reprise des travaux en 2026, nous pourrons contrôler comment se sont comportés

les talus mis en forme après un premier cycle de gel – dégel. Les éventuelles corrections voire améliorations qui pourraient s'avérer nécessaires seront apportées afin d'assurer la pérennité de cet ouvrage. Seront ensuite posées la couche finale de grave et les traverses alpines pour gérer l'évacuation des eaux de surface. Les travaux se termineront comme prévu en 2026.



Requalification des espaces publics le long de la RC 54, Traversée d'Euseigne

Canton et Commune œuvrent chaque année, en étroite collaboration, à l'amélioration et la sécurisation des espaces publics dans les localités de notre commune.

En 2025, la route cantonale RC 54, traversant le village d'Euseigne et voie importante pour le trafic routier à l'échelle de la vallée, a fait l'objet de vastes interventions afin de délimiter les espaces de circulation des véhicules et des piétons en poursuivant l'aménagement de trottoirs sécurisés, de créer des arrêts de bus conformes aux prescriptions actuelles et d'embellir ce point de passage au cœur même du village.

Outre les travaux de réfection de la chaussée et les corrections précitées, la Commune s'est employée, sous l'emprise du tronçon routier concerné, à remettre à neuf ses réseaux souterrains, à savoir le remplacement du collecteur d'eaux usées et le remplacement des conduites d'eau potable.

De même, les eaux claires de ruissellement, dans ce secteur, ont été séparées des eaux usées et les services enterrés tels que la distribution électrique, du multimédia et les installations de télécommunication, ont été renforcés et modernisés.

Par ailleurs, dans la foulée des travaux au centre du village, les collectivités publiques ont pu procéder, grâce à une météo clémente et à l'efficacité de l'entreprise de génie-civil, à la restauration du trottoir, sur environ 300 m., qui longe l'aval de la RC54 depuis le Café du Relais jusqu'au carrefour de la Rte de la Traverchire (RC80).

Il est prévu que les travaux de correction de la chaussée et des réseaux se poursuivent tout prochainement depuis le secteur de la chapelle en direction du nord, et ce jusqu'au carrefour entre les Rue du Cornet, Rue St-Georges et la route cantonale.

De même, l'entier de la traversée du village sera revêtu d'un tout nouvel enrobé bitumineux qui permettra d'optimiser le confort des usagers de la route et de minimiser les nuisances du trafic pour les riverains.



Travaux sur la Route Principale à l'entrée d'Hérémece – Traversée d'Hérémece



Pose de la couche de base des enrobés

Les travaux entamés en 2024, sous l'égide du Service de la Mobilité (SDM), se sont poursuivis en 2025 jusqu'à l'achèvement du tronçon entre l'entrée d'Hérémece et la Rue de la Cure.

L'impératif de maintenir la circulation durant la phase de chantier, malgré qu'il est une contrainte forte sur l'organisation du chantier a été atteint. La route a été fermée seulement durant cinq jours et trois nuits pour permettre la pose des couches d'enrobés. Par contre, il impose un rallongement du chantier puisque la zone de travail est restreinte et nécessite d'être sécurisée en permanence.

Les travaux ont été coordonnés avec les entreprises riveraines impactées afin de minimiser leur impact sur leur exploitation. Nammo/MTH a par ailleurs avancé ses travaux de modification du quai de déchargement pour se coller aux modifications imposées par la route. Le garage Daytona a dû de son côté reprendre l'étanchéité devant sa porte de garage. Nous les remercions de leur réactivité et de leur excellente collaboration tout au long du chantier.

Au printemps seront encore réalisés les marquages routiers, la pose du nouvel éclairage public sur ce tronçon et les bacs actuellement vides seront végétalisés.

Bien que liés au parking Zôôk Rôzô, ces travaux ont repris les éléments d'aménagement développés dans le projet de la Traversée d'Hérémece. Nous pouvons notamment relever la mise en valeur des abords de la Chapelle St-Quentin rendue possible par le déplacement de la chaussée qui avant, frôlait la façade. Ils montrent donc l'esprit dans lequel l'aménagement des espaces connexes à la route sera traité sur toute la longueur du village.

Selon la planification du SDM, les travaux de la Traversée qui ont fait l'objet des crédits d'engagement financiers en novembre au Grand Conseil et en décembre à l'Assemblée Primaire commenceront en 2027. L'année 2026 sera consacrée au développement du projet d'exécution, à leur planification et aux mises en soumissions des travaux.



Pose des pavés devant la Chapelle St-Quentin

Travaux sur la Route des Ateliers

Nous avons poursuivi les travaux entamés en 2024, essentiellement sur le secteur du Tunnel jusqu'à la Route Principale.

Les travaux les plus compliqués ont été la reprise sous les fondations de l'usine Nammo/MTH et sous celles des murs en moellons pour permettre l'abaissement du niveau de la chaussée imposé par la correction du niveau sous le tunnel et des angles d'entrée avant et après ce dernier.

Vous pouvez voir sur la photo du tunnel le nouveau niveau qui a nécessité la création de marches pour rendre l'accès aux portes existantes qui était de plein pied avant les travaux.

L'approfondissement le plus important (jusqu'à 1.20 m) a été réalisé sous la Chapelle St-Quentin et a nécessité de recréer des murs en moellons sous les murs existants. Bien que très rares, nous avons pu retrouver dans nos stocks et dans ceux du SDM des moellons quasiment identiques ce qui a permis de conserver l'aspect général des murs sans rupture visuelle marquée.

Afin de garantir la stabilité de ces ouvrages, les reprises en sous-œuvre ont été réalisées par petites étapes alternées d'environ 6 mètres de long.

La route a ensuite été reconstruite avec les nouveaux niveaux et les travaux seront finis après la pause des nouvelles glissières de sécurité bois/métal en commande.



Tunnel abaissé



Reprise es sous-œuvre des murs

Équipement et réfection du secteur inférieur de la Rue de Lousse

Marquant la volonté de la Commune à poursuivre tous les ans ses vastes démarches de mise en séparatif des eaux et d'assainissement de ses réseaux souterrains, de conséquents travaux de génie-civil se sont déroulés le long du secteur de la Rue de Lousse, sous le village d'Hérémence, durant cette année 2025.

En effet, afin de satisfaire aux législations applicables et aux responsabilités qui lui incombent dans ce domaine, la Commune a procédé, à la réfection totale de la canalisation d'eaux usées qui

repréend une grande part du village et fait poser une nouvelle conduite d'eaux claires qui mènera, a terme, les eaux de ruissellement d'Hérémence directement au torrent de la Tsenâ, ceci en vue d'optimiser le fonctionnement de la station d'épuration de Combioûle.

Ces deux nouvelles canalisations en fonte ductile d'eaux usées et d'eaux claires cheminent sur un tronçon d'environ 325 m. partant du carrefour entre la Rue de Lousse et la Rte d'Argiller jusqu'au bassin d'eaux pluviales (BEP) sous le village. La

TRAFIC ET ÉQUIPEMENT

mise en place de ces canalisations aura nécessité d'importants travaux de fouilles dans des sols rocheux parfois peu commodes.

Naturellement, le tronçon routier de la Rue de Lousse desservant la zone à bâtir a quant à lui fait l'objet d'une réfection totale, du coffre de la chaussée aux revêtements bitumineux, en passant par l'extension du réseau d'éclairage public.



En plus de ces travaux, il a été réalisé un ouvrage de soutènement en enrochement bétonné directement en amont de la Rue de Lousse, sur une longueur avoisinant les 40 m., afin de renforcer la stabilité des terrains et des ouvrages sis en amont et de se prémunir contre les glissements capricieux des terres en place.



Mur de soutènement et parking de la Route de la Condémine à Mâche

Pour satisfaire à la fois à la nécessité de procéder à une restauration conséquente d'un mur de soutènement en moellons maçonnés et d'optimiser les espaces publics à disposition, la place du secteur de la scierie, à Mâche, au sommet de la Route de la Condémine, s'est métamorphosée durant l'année écoulée.

Les travaux ont débuté par la démolition du mur en mauvais état et la construction d'un nouveau mur en béton armé sur une longueur cumulée d'environ 20 m. pour une hauteur d'ouvrage avoisinant les 5.0 m. Ces travaux ont par ailleurs nécessité l'intervention d'une entreprise de travaux spéciaux en vue de la mise en œuvre de micropieux et tirants d'ancrage. Le parement du mur, en aval de la place, a été restauré à l'identique avec les moellons récupérés lors de la démolition.

D'une friche artisanale est donc né un parking entièrement goudronné qui pourra accueillir 10 véhicules sur des places dûment normalisées et ainsi renforcer l'offre de stationnement pour l'entier du village de Mâche.

Si les modalités d'usages des places de parc demeurent encore à finaliser, la Commune avait à cœur de valoriser le site à la suite de travaux de sécurisation indispensables qu'elle devait mener.

La réalisation de ce projet aura donc permis de concilier des travaux d'entretien et la mise en œuvre d'une véritable plus-value pour les résidents du village.



Environnement – Aménagement du territoire

Gestion des déchets

En parallèle des travaux de réfection de la Route Principale à l'entrée d'Hérémence, nous avons requalifié l'écopoint de Pelette.

Les buts de ce travail ont été de :

- Remplacer le cabanon des poubelles dont le plancher montrait des signes de pourriture lié au temps.
- Améliorer le flux des véhicules qui entraient et sortaient sur la Route cantonale tout au long de l'écopoint. Cette amélioration faisait partie des demandes du SDM sous l'angle de la sécurité dans le cadre du projet de requalification de la traversée d'Hérémence.
- D'améliorer l'intégration de l'écopoint dans le site puisqu'il est le premier élément visible à l'entrée du village. Pour ce faire, nous avons travaillé avec le bureau d'architectes FDAY qui a apporté sa sensibilité dans nos réflexions.

Ces attentes ont conduit à un nouvel aménagement qui :

- Intègre des containers enterrés pour les ordures ménagères.
- Intègre des containers enterrés pour le ramassage du verre qui sont plus discrets et tout aussi pratique que l'ancienne benne bleue.

De plus, comme ils sont enterrés, le dépôt des verres est moins bruyant que dans les bennes métalliques. Il est à noter que ce changement de système se fera progressivement dans tous les écopoints de la commune.

- Améliore la circulation dans l'écopoint avec une entrée côté village et une sortie des véhicules côté Vex.

Des dalles en béton avec récupération des eaux ont été construites pour accueillir les bennes à papier et déchets verts (durant la belle saison) afin d'éviter l'affaissement du goudron sous ces dernières et l'écoulement des eaux, principalement celles provenant des jus de la benne à déchets végétaux, après les pluies qui salissaient la place jusqu'à la grille la plus proche.

Les plantations de l'îlot de séparation ainsi que la végétalisation des talus seront réalisées au printemps, en même temps que celles en bordure de la Route Principale jusqu'à la Rue de la Cure.

Ce nouvel aménagement facilitera le dépôt des déchets pour les différents usagers tout en améliorant l'aspect visuel de l'entrée du village.

Qualité de l'eau potable

Nous vous donnons connaissance des qualités physiques de l'eau distribuée dans le réseau communal, qui est la même partout, à l'exception :

- du village de Mâche dont l'alimentation est assurée quasiment exclusivement par la Source de la Fontaine de Chirro ;
- du réseau de Bertolennes-Lichière dont l'alimentation est assurée par la Source Bison 1.

Caractéristique	Unité	Réseau communal	Réseau Mâche	Réseau Bertolennes-Lichière
ph		8.1	8.0	8.1
Dureté	°F	9.4	13.5	19.7
Ammonium	mg/l	< 0.05	< 0.05	< 0.05
Nitrites	mg/l	< 0.01	< 0.01	< 0.01
Nitrates	mg/l	1.8	0.9	2.1
Magnésium	mg/l	7.5	6.6	18.7
Sodium	mg/l	1.5	1.9	1.1
Calcium	mg/l	25.8	44.1	45.7

L'eau distribuée par les consortages privés peut différer de ces valeurs.

En 2025, nous avons réalisé 33 prélèvements dans divers points du réseau communal, afin de vérifier la qualité bactériologique de l'eau distribuée. Ces prélèvements ont été analysés par le Laboratoire cantonal qui n'a relevé aucun problème sur le réseau de distribution d'eau potable communal.

Nous avons la chance de pouvoir obtenir au robinet une eau de qualité, douce, telle qu'elle jaillit dans nos sources puisque sans traitement ultérieur jusqu'à votre robinet.

Triage forestier du Cône de Thyon

La neige lourde du 17 avril 2025 et ses conséquences

Le 17 avril 2025, une chute de neige lourde et humide a touché une large partie du Valais, en particulier la rive gauche du Rhône, le Valais central et le Haut-Valais. Plus de 100'000 m³ de bois ont été détruits dans ces régions.

Si la neige en hiver est un phénomène attendu, sa survenue au printemps, avec une intensité inhabituelle, peut surprendre et entraîner des conséquences importantes, notamment en forêt et sur les infrastructures.

Pourquoi peut-il encore neiger au printemps, notamment en basse altitude ?

Même si les journées s'allongent et que les températures deviennent plus douces en plaine, l'atmosphère n'est pas encore totalement débarrassée de l'hiver.

Au printemps, il arrive que de l'air froid en altitude descende sur les Alpes, tandis que les couches d'air proches du sol sont déjà relativement chaudes et humides. Cette rencontre entre deux masses d'air opposées crée des conditions propices à la formation de neige... mais d'un type bien particulier.

Qu'est-ce qu'une neige lourde ?

Contrairement à la neige froide et légère que l'on connaît en plein hiver, la neige de printemps est souvent :

- très humide, car elle se forme à des températures proches de 0 °C
- dense et collante, les flocons s'imbibant partiellement d'eau en tombant
- nettement plus lourde, pouvant peser deux à trois fois plus qu'une neige hivernale classique. 10 cm de neige lourde, représente entre 30 et 40 kg/m²

Ainsi, quelques centimètres de neige lourde peuvent exercer une charge importante sur les arbres, les câbles, les toitures ou les installations techniques.

Pourquoi ce type de neige cause-t-il autant de dégâts ?

En avril, la végétation est déjà en phase de reprise :

- les feuillus et les mélèzes de basse altitude commencent à débourrer
- les résineux portent des houppiers bien développés, propice à l'adhérence
- les branches sont plus souples (montée de sève)

La neige humide adhère facilement aux branches et s'y accumule progressivement. Sous ce poids croissant, les arbres peuvent ployer, casser ou être déracinés.

Contrairement aux tempêtes, les dégâts ne sont pas dus à des rafales violentes, mais à une surcharge lente et continue, qui fatigue les structures naturelles jusqu'à la rupture.

Les conséquences directes du 17 avril

L'épisode de neige lourde du 17 avril 2025 a eu des conséquences marquées sur la rive gauche du Rhône, touchant directement les communes de Sion, Vex et Hérémece.

Sur l'ensemble des trois communes concernées de la rive gauche, la surface forestière impactée par les dégâts se monte à plus de 300 hectares.

Focus sur la commune d'Hérémece :

Sur la commune d'Hérémece, les conséquences de la neige lourde se sont traduites par des interventions sur six axes de travail distincts, menés simultanément ou successivement selon le degré d'urgence.

1. Dégagement des routes

La priorité absolue a été donnée à la sécurité publique, avec le dégagement des routes cantonales, puis des routes communales. Ont suivi les routes communales secondaires et enfin les routes agricoles et forestières. L'ensemble de ces travaux de dégagement s'est étalé sur plus de trois mois, totalisant plus d'une centaine de km de desserte.



Ouverture le 17 avril au matin de la route d'Hérémece, lieu-dit Tsardonney

2. Dégagement des torrents et cours d'eau

La commune d'Hérémece compte 80 torrents, représentant 46 kilomètres de linéaire en forêt.

Tous ont été inspectés et dégagés, soit manuellement, soit à l'aide de tracteur ou de pelles araignées, soit par débardage hélicoptéré. Plus de 800 rotations d'hélicoptère ont été nécessaires pour l'évacuation des bois, pouvant créer des potentiels embâcles.

3. Sentiers pédestres

Au-delà de leur vocation touristique, les sentiers pédestres constituent de véritables axes d'accès aux forêts et aux torrents.

Sur la commune d'Hérémece, ce sont 106 kilomètres de chemins qui ont été parcourus, sécurisés. Grâce à l'aide d'entreprises privées, les chemins ont été majoritairement ouverts pour le mois de juillet 2025.

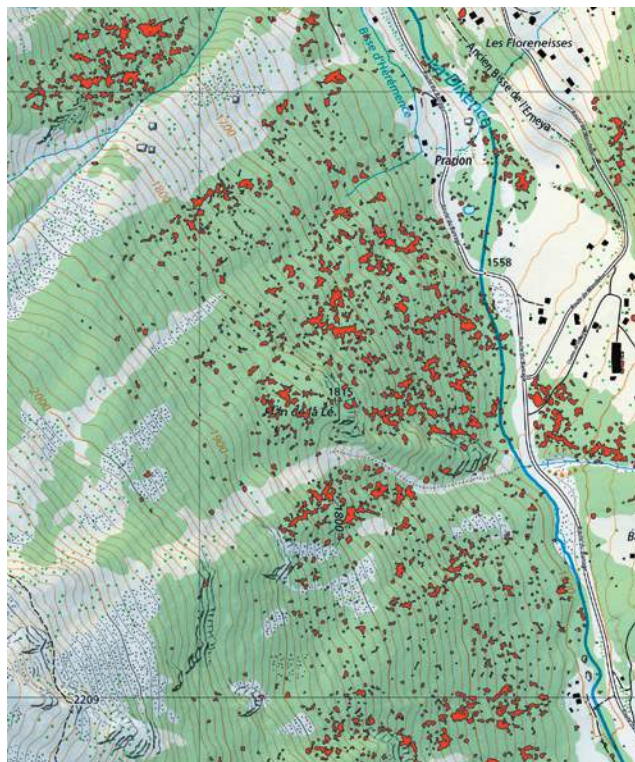
4. Forêts de protection

Les forêts de protection ont été particulièrement touchées. Plus de 240 hectares ont subi des dégâts importants sur Hérémece. 106 hectares ont été effectivement traités, ceci dans le cadre strict du programme cantonal de réparation des dégâts aux forêts, pilotés par le SFNP.

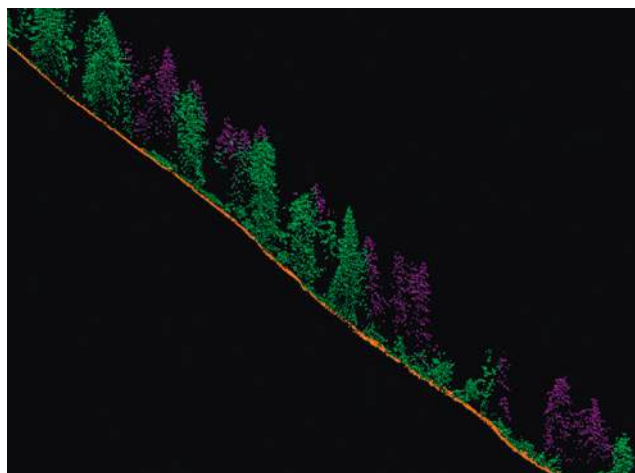
Afin de déterminer précisément les surfaces détruites, un vol Lidar a été effectué dans l'ensemble du Val d'Hérens. Cette opération permet de comparer l'état de la forêt à deux dates différentes, et autorise le ciblage des traitements en fonction des aléas et des enjeux. Une planification financière et opérationnelle efficace est ensuite mise en place, pour déterminer les montants nécessaires à la réparation, et préparer l'organisation des travaux.

Dans ces secteurs, 5'700 m³ de bois ont été exploités et 1'800 m³ volontairement laissés sur place, après écorçage ou striage, afin de maintenir une protection directe contre les dangers naturels, notamment les chutes de pierres. C'est donc un total de 7500 m³ de bois qui ont été traités entre le mois d'avril et le mois de décembre 2025.

Dans le périmètre des trois communes concernées, soit Vex, Hérémece et Sion, ce sont 10'700 m³ de



Carte lidar des surfaces touchées dans la région de l'Eytegeon – Mai 2025



Profil lidar des arbres restants (en vert) et des arbres détruits (en violet)

bois qui ont été exploités dans le cadre de ce seul évènement du 17 avril.

5. Propriétés privées

Les dégâts ont également concerné les zones habitées.

Durant l'année 2025, les équipes sont intervenues sur plus de 300 propriétés privées pour dégager des arbres ou des branches tombées sur des toitures, des routes, des lignes électriques ou présentant un danger immédiat d'effondrement.



Forêt de mélèzes détruite aux abords
d'une surface agricole (Bisse de Fang)

6. Travaux courants

Enfin, les travaux forestiers ordinaires, déjà entamés avant l'événement, ont dû être poursuivis en parallèle de l'ensemble de ces interventions exceptionnelles, nécessitant une adaptation permanente des priorités.

Révision partielle du Plan d'affectation des zones pour le site des Pyramides

Le projet de valorisation des Pyramides est quasiment prêt à être mis à l'enquête publique. Ce projet implique plusieurs procédures à coordonner.

Afin de déterminer les différentes autorisations à solliciter et d'assurer leur juste coordination, plusieurs séances ont été menées avec les différents services cantonaux concernés.

Une de ces procédures, nécessaire pour pouvoir créer le bâtiment d'accueil, est la modification partielle du Plan d'Affectation des Zones (PAZ). Nous avons ainsi entrepris cette dernière pour changer l'affectation de l'emplacement du

Une mobilisation collective exemplaire

L'ensemble de ces travaux a été réalisé grâce à une collaboration étroite entre les conseils communaux, les services techniques, les cantonniers, les services de sécurité et de protection civile, ainsi que plusieurs entreprises privées valaisannes, vaudoises et fribourgeoises.

Cette coordination efficace a permis une remise en état progressive des infrastructures, dans des délais rapides ou imposés par les risques de débordement et les enjeux phytosanitaires.

Les conséquences phytosanitaires de l'évènement

Assez curieusement, les attaques de bostryches ont été faibles durant l'été 2025, ceci probablement en raison de facteurs météorologiques défavorables pour les insectes. Cependant, et en vertu de l'expérience acquise autour des événements majeurs précédents (Viviane, Lothar), et des informations émises par le WSL (Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage), nous devons nous attendre à une forte recrudescence des attaques phytosanitaires ces prochaines années.

Malgré des dégâts parfois importants et des interventions dictées par l'urgence, les forêts concernées disposent aujourd'hui d'une partie des conditions nécessaires pour se régénérer naturellement et démontrer la forte capacité de résilience propre aux massifs forestiers de montagne.

*Triage forestier du Cône de Thyon
Le Garde forestier: Olivier Bourdin.*

futur bâtiment de «zone agricole» à «Zone de constructions et d'installations publiques».

En accord avec le Service cantonal du Développement Territorial (SDT), cette modification partielle et locale sera reprise ensuite intégralement dans le nouveau PAZ en cours d'élaboration.

La procédure a commencé par l'information publique qui a été publiée sur les pages officielles (anciennement bulletin officiel) du 24 octobre au 24 novembre 2025.

Le projet de modification partielle est en cours de finalisation en tenant compte, dans la mesure du possible, des observations citoyennes qui ont été déposées lors de l'information publique. Elle sera mise formellement à l'enquête publique dans les mois à venir, en coordination et en parallèle avec les autres autorisations nécessaires à la réalisation de l'ensemble du projet de valorisation des Pyramides.

Les éléments comme le pavillon d'accueil, le parking et les sentiers prévus font partie d'un concept global de développement touristique régional. Ce développement se manifeste notamment par la construction d'une passerelle entre Euseigne et Osona.

Par ailleurs, la commune d'Hérémence et la société Grande Dixence SA travaillent ensemble sur un futur espace muséographique au sein du pavillon, qui mettra en valeur la relation entre l'eau et la pierre.

La présente révision partielle du plan de zones est nécessaire afin de pouvoir implémenter le futur pavillon d'accueil et le parking.



Périmètre de révision partielle du PAZ/RCCZ
et parcelles concernées

Révision totale du Plan d'affectation des zones de la commune

Le travail de la refonte intégrale du Plan d'Affectation des Zones (PAZ) s'est poursuivi en 2025.

Différentes études pour permettre son élaboration ont été lancées et pour la plupart terminées durant l'année écoulée. Nous pouvons, entre autres, citer :

- L'analyse des potentiels de développement vers l'intérieur dans les ensembles patrimoniaux qui fera l'objet de discussions avec le Service cantonal Immobilier et Patrimoine (SIP) en début 2026
- L'analyse des aspects économiques de la modification du PAZ afin d'appréhender les enjeux économiques liés celle-ci.
- L'analyse des besoins touristiques.
- L'analyse des aspects réglementaires actuels et de l'influence de la modification de Loi et de l'Ordonnance cantonales sur les Constructions qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026.
- Les différentes études sur les thèmes à traiter, notamment, la définition des aires forestières, l'étude nature et paysage, l'études des accès dans la zone à bâtir, l'état d'équipement, ...

Ces études permettent maintenant de passer à la définition plus précise des différentes zones d'affectation et de leurs définitions en parallèle de la refonte de la partie réglementaires sur les constructions.

L'information publique sur la révision du PAZ est publiée entre le 16 janvier et le 16 février 2026. Elle permettra aux citoyens de faire valoir leurs remarques et observations sur les principes qui prévaudront dans l'élaboration de ces nouveaux éléments réglementaires.

L'objectif est de pouvoir déposer, d'ici à fin 2026, la première variante du nouveau PAZ et du nouveau Règlement Communal des zones et des Constructions (RCCZ) pour avis de principe auprès des Services cantonaux. Cette démarche obligatoire sera suivie par les éventuels ajustements qui ressortiront des différents préavis cantonaux pour finalement aboutir à la mise à l'enquête publique des nouveaux PAZ et RCCZ.

Nous vous présentons ci-dessous le schéma des procédures à mener jusqu'à l'entrée en force de ces nouveaux outils réglementaires.

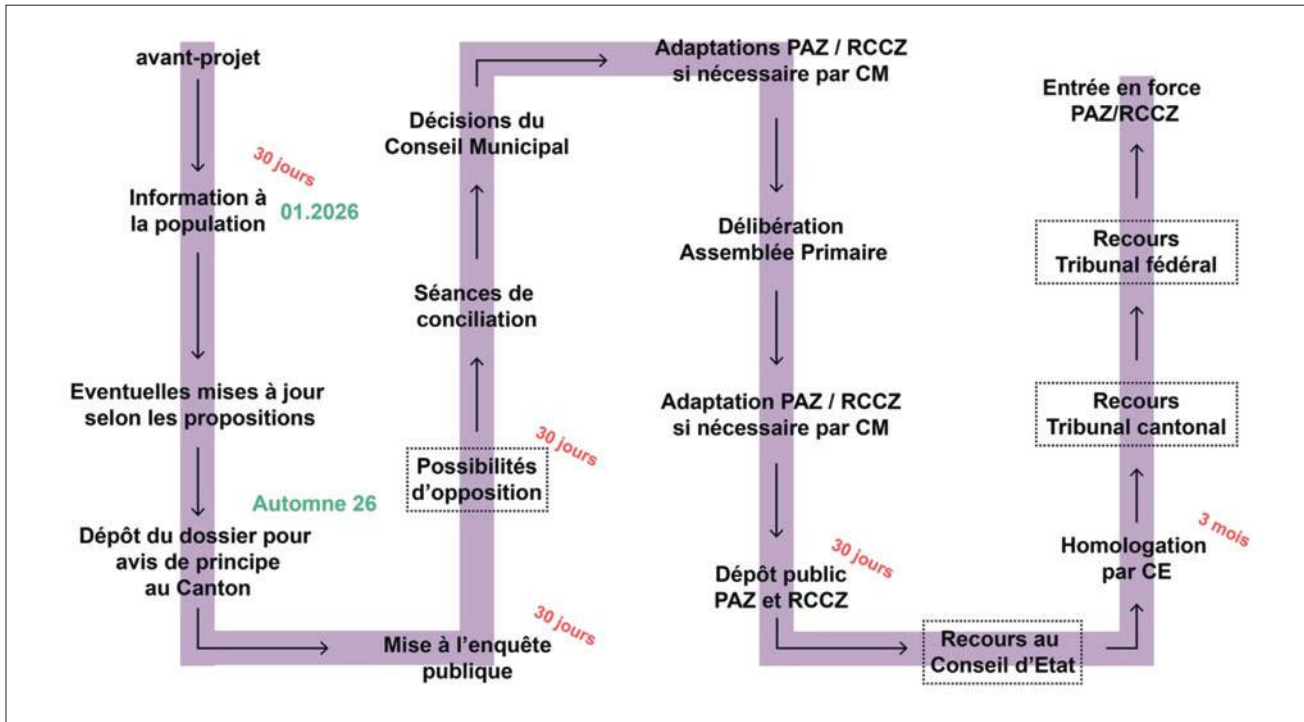


Schéma des procédures de la révision globale du PAZ/RCCZ avec jalons temporels à titre indicatif.

Energie — Aménagements hydrauliques

75 ans de Grande-Dixence SA



«*Labor improbus omnia vincit*»
«*Un travail acharné vient à bout de tout*». Cette citation inscrite sur la cloche de la chapelle Saint-Jean, chapelle qui fut

édifiée lors de la construction de la 1^{re} Dixence et restaurée lors du chantier de la Grande Dixence, trouve tout son sens lorsqu'il s'agit d'évoquer le labeur déployé par les 3'000

ouvriers ayant participé à la construction du plus haut barrage poids du monde, aménagement de tous les superlatifs.

Ses 6 millions de mètres cubes de béton pour 15 millions de tonnes, le rend plus lourd que la grande pyramide de Khéops. Ce ne sont pas moins 35 glaciers qui, au travers de 75 prises d'eau, 5 stations de pompage (Z'Mutt, Stafel, Ferpècle, Arolla et Cleuson) et plus 100 km de galerie, alimentent le lac des Dix pour une production annuelle de l'ordre de 2.5 TWh ce qui représentent le 20% de l'énergie d'accumulation de Suisse, soit la consommation annuelle de 500'000 foyers.

Au-delà de ces chiffres et records, la Grande-Dixence est avant tout une véritable épopée technique et humaine.

Au préalable, entre 1929 et 1935, ce sont des espaces dévolus aux alpages de la Barmaz, du Liappey et du Lautaret qui ont été utilisés pour la construction de la première Dixence. Une quinzaine d'années plus tard, dans un contexte où le risque de pénurie d'électricité s'intensifiait, la société Grande Dixence SA fut fondée. C'était



Beat Imboden – Directeur de Grande-Dixence SA
avec Grégory Logean – Président d'Hérémece @Michel Martinez

en 1950. Sa mission: construire puis exploiter cet aménagement, véritable joyau de l'hydroélectricité Suisse.

La Grande Dixence a agi comme un puissant stimulateur pour nos populations de montagne. En quelques décennies, notre région s'est alors transformée et développée grâce à cette épopée technique, économique et humaine.

Les voies d'accès et les routes ont été améliorées, des perspectives économiques se sont offertes pour la population, l'eau courante et l'électricité sont apparues dans les foyers.

Au fil des décennies qui ont suivi, la Grande Dixence a permis d'approfondir nos compétences au service de nos centrales de production et a contribué à générer de précieux emplois dans nos régions de montagne.

La Grande Dixence s'est aussi imposée comme un haut lieu touristique au rayonnement qui dépasse largement nos frontières. Chaque saison, ce ne sont pas moins de 100'000 personnes qui s'y rendent et 15'000 qui visitent le mur. C'est là un bel hommage à celles et ceux qui ont réalisé cet ouvrage.

Ce jubilé de Grande-Dixence a été marqué par la parution d'un livre historique et par l'organisation d'une exposition itinérante auprès des communes concédantes. La commune d'Hérémece a eu le plaisir d'accueillir cette exposition du 3 au 7 septembre. Durant ces quatre jours, elle a rencontré un vif succès auprès d'un public large

et de nos élèves. Son vernissage a réuni une soixantaine de personnes et a été agrémenté par le groupe folklorique de l'Alouette qui fut, lui aussi, fondé en 1950. Lors de la partie officielle, Beat Imboden, Directeur de Grande-Dixence SA, et Grégory Logean, Président de la commune, sont revenus sur l'esprit de pionniers qui a prévalu à l'époque et sur les défis procéduraux auxquels doivent aujourd'hui faire face nos barrages et leur développement. « Par le passé, c'était deux ans de procédures et 10 ans de travaux. Aujourd'hui, c'est l'inverse. Face au surcroît d'administratif, nous devons tous et ensemble nous engager pour défendre l'énergie hydroélectrique, source de production de haute qualité, indigène et propre » a rappelé Grégory Logean.



Visite de l'exposition

@ Michel Martinez

Les communes et le Canton fondent l'Association des collectivités concédantes de la Grande Dixence

L'ensemble des communes concédantes de Grande Dixence SA ainsi que le Canton du Valais fondent l'Association des collectivités concédantes de la Grande Dixence (ACC GD). L'objectif est d'unir et de consolider la situation des collectivités concédantes en vue de l'échéance des concessions des droits d'eau au 31 décembre 2044, et de défendre ensemble les intérêts des concédants et des régions dans toutes les questions ou projets liés à l'utilisation de la force hydraulique à la Grande Dixence, y compris ceux qui surviendraient d'ici là.

20 communes de la vallée de Zermatt (Mattertal), du Val d'Hérens, ainsi que d'autres communes

concédantes concernées et le Canton du Valais ont décidé de fonder une association. Cette structure marque une étape importante en vue d'une participation future renforcée des communes concédantes et du canton du Valais à l'utilisation de la force hydraulique.

Préparation anticipée à l'échéance des concessions

Les concessions actuellement en vigueur de la Grande Dixence, octroyées en deux étapes à partir de 1948 et dans les années 1950, régissent aujourd'hui l'utilisation de plus de 500 millions de mètres cubes d'eau provenant d'un bassin

versant de quelques 420 km², dont les deux tiers sont encore couverts de glaciers. 100 kilomètres de galeries, dont une conduite principale de 24 kilomètres à 2400 mètres d'altitude, creusée au cœur de la montagne, recueillent l'eau qui s'écoule entre le massif des Mischabel, le Cervin et le Mont Gelé. Ainsi, 35 glaciers alimentent plus de 75 prises d'eau et 5 stations de pompage, fournissant la ressource première pour les installations hydroélectriques.

Les concessions de la Grande Dixence arrivent à échéance fin 2044, ce qui nécessite une réorganisation de l'utilisation de la ressource hydraulique. Les communes et le Canton du Valais ne souhaitent pas attendre cette échéance sans préparation; ils entendent au contraire mettre en place dès maintenant des structures claires afin de garantir des retombées économiques régionales, d'assurer leur participation aux décisions relatives à l'exploitation future et de permettre une utilisation durable de la force hydraulique, conformément à la stratégie cantonale en matière d'hydroélectricité et à la stratégie énergétique.

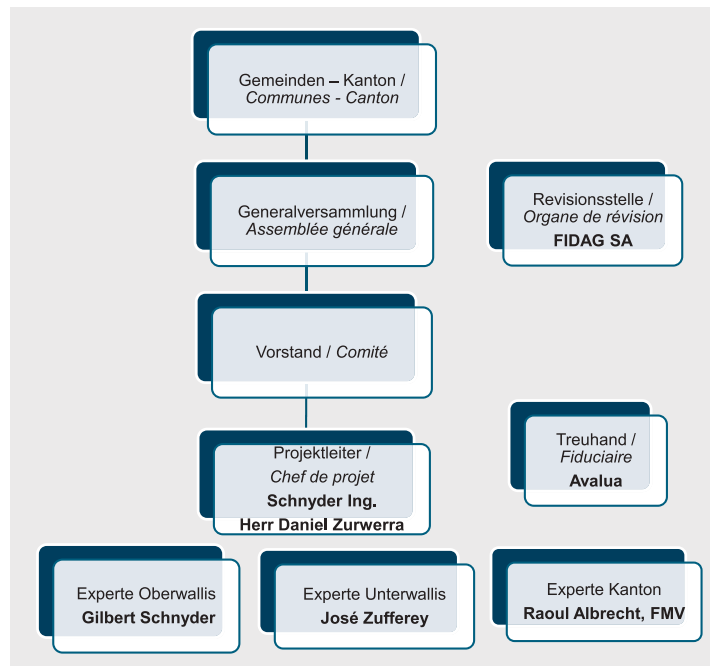
Concernant l'aménagement Dixence-Cleuson qui valorise les eaux de la Première Dixence, du Chennaz et de la Printze, l'échéance des concessions au bénéfice de DIXENCE-CLEUSON SA a été harmonisée au 31.12.2031. Afin de clarifier la question du retour de concessions, les communes concédantes de Première Dixence et de Cleuson se sont déjà regroupées en 2021 sous la forme d'une société simple dénommée «Retour Dixence - Cleuson 2031». Cette société simple continuera d'exister pour traiter du retour des concessions de la Dixence, du Chenna et de la Printze.

Ancrée dans la région – orientée par une vision stratégique

La nouvelle association aura son siège dans la commune d'Evolène, qui détient les parts les plus importantes des droits d'eau parmi les communes du Valais central. Le comité de l'association se compose de cinq membres: il s'agit des présidentes ou présidents des trois communes ayant les droits d'eau les plus étendus, à savoir Zermatt, Evolène et Saint-Nicolas, de la commune d'Hérémece en tant que site du barrage, ainsi que d'un représentant du Canton désigné par le Conseil d'État. Le premier comité est ainsi composé des autorités communales Romy Biner-Hauser, Virginie Gaspoz, Michael Kalbermatter, Grégory Logean, ainsi que du représentant cantonal Pascal Hänggi. La présidence est assurée par une coprésidence,

composée des présidentes ou présidents des communes de Zermatt et d'Evolène.

L'organigramme de l'ACC GD est le suivant:



Le Gornerli – le projet-clé pour l'avenir

Un élément central de la future stratégie en matière d'hydroélectricité est le réservoir polyvalent du Gornerli à Zermatt. Ce projet, issu de la Table ronde sur l'hydroélectricité, doit être entièrement intégré dans l'infrastructure existante de la Grande Dixence. Le réservoir du Gornerli est destiné à la production d'électricité, à la protection contre les crues ainsi qu'à l'approvisionnement en eau potable.

Le projet dépend toutefois de plusieurs facteurs, notamment du déroulement de l'ensemble des procédures et de l'approbation par la population de toutes les communes concédantes ainsi que par le Canton du Valais. Parmi les prochaines tâches de l'association figure la représentation commune des intérêts de l'ensemble des concédants face à l'actuelle concessionnaire, ce qui inclura notamment l'élaboration de la concession complémentaire et de l'accord sur la valeur résiduelle du réservoir polyvalent du Gornerli.

Prochaines étapes

La création de cette association constitue une première étape importante. Toutefois, cette fondation de l'association ne représente que le début d'une série de premières mesures, telles que la mise en place d'un bureau permanent,

l'accompagnement d'études et d'expertises portant sur l'évaluation de l'infrastructure existante et de projets du point de vue des concédants, ainsi que l'établissement d'un point de contact permanent pour l'actuelle concessionnaire,

Grande Dixence SA. D'autres étapes essentielles consistent en l'harmonisation des informations, la coordination de la communication et l'implication de la population par le biais des assemblées primaires des communes concernées.



Fondation de l'ACC GD avec les présidents des communes concernées

Retour des concessions Dixence Cleuson 2031

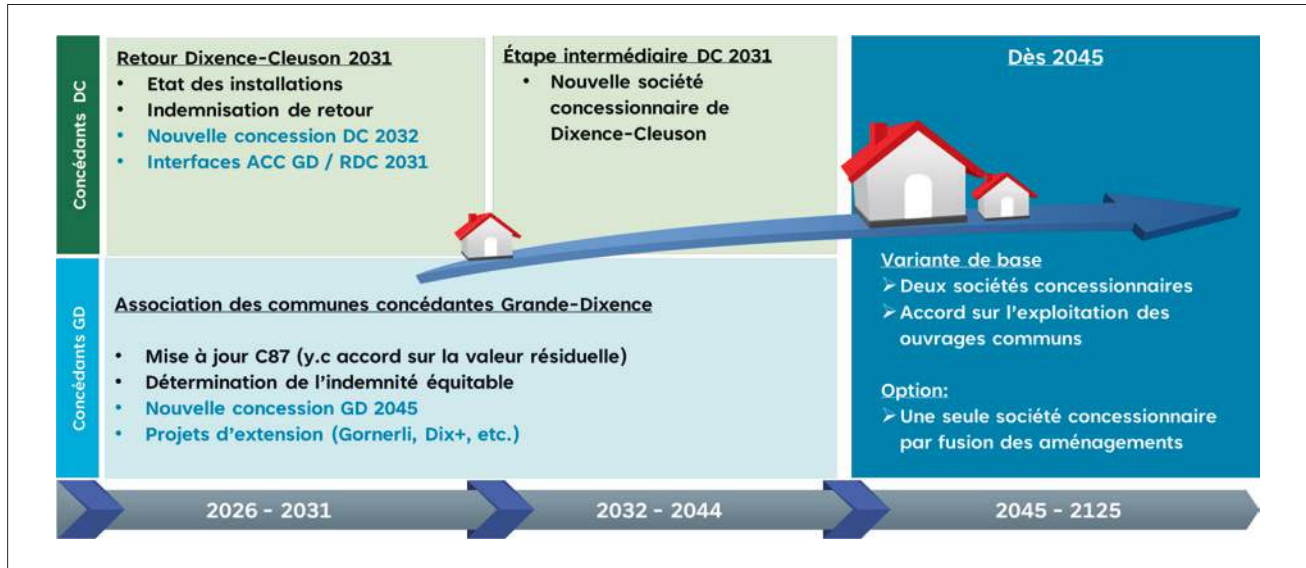
La composition du groupe de travail (GT) a été modifiée à la suite du départ à la « retraite » de Raphael Morisod. Le COPIL a désigné Patrick Maret pour le remplacer au sein du GT. Patrick Maret est au bénéfice d'une grande expérience au sein de la branche. Il a également participé activement à l'élaboration de l'avenant 2020 à la Convention 1987 concernant la valeur résiduelle des installations de Cleuson-Dixence (Bieudron) en 2044.

Les travaux liés au droit de retour de l'aménagement Dixence-Cleuson continuent à un rythme soutenu. Plusieurs d'échanges ont eu lieu entre la société concessionnaire Dixence-Cleuson SA et le COPIL en 2025.

Parallèlement, la phase 2, « nouvelles concessions » a concrètement débuté. Les communautés concédantes ont décidé de prendre en main l'établissement des concessions valables à partir

de 2032 compte tenu des délais importants liés aux procédures d'homologation des concessions. Dans ce cadre, la société FMV a été mandatée pour coordonner le dossier, en particulier les travaux liés au rapport d'impact sur l'environnement et des procédures administratives. Il s'agit, par exemple, d'évaluer les impacts de l'aménagement hydroélectrique, de définir les débits résiduels et de définir les compensations.

Suite à la création de l'association des communes concédantes de la Grande-Dixence, des premières discussions ont eu lieu afin de définir une vision commune du complexe hydroélectrique de la Grande-Dixence après l'échéance des concessions Grande-Dixence en 2044. Il s'agit de définir les modalités minimales concernant l'exploitation des ouvrages communs aux deux aménagements comme le barrage ou la centrale de Bieudron, sans fermer la porte à une possible fusion des aménagements dans le future.



Projet de rehaussement du barrage de la Grande-Dixence

Le Service du développement territorial a mis à l'enquête publique, du 28 novembre 2025 au 9 janvier 2026, le rapport explicatif des « Projets de production d'électricité hivernale (2^e paquet) » inscrit dans la fiche E4 « Production d'énergie hydroélectrique » du plan directeur cantonal. Il s'agit des projets hydrauliques visant à développer la production d'électricité hivernale. Le rehaussement du barrage de la Grande-Dixence (Dix +) figure parmi ces projets.

La commune d'Hérémenche salue et appuie l'inscription du rehaussement du barrage de la Grande Dixence (Dix+) dans le plan directeur cantonal avec l'état de coordination « réglée ». Lors des consultations qui ont précédé cette mise à l'enquête publique, elle s'est engagée dans ce sens aux côtés de Grande-Dixence SA.

Les avantages du projet Dix + sont les suivants :

- La surélévation du barrage de l'ordre de 4 à 5 m sur 285, ce qui représente 1.7 % de la hauteur du mur existant, est raisonnable et bien moins impactant que d'autres projets connus ;
- D'un point de vue technique, la surélévation d'un barrage-poids est significativement plus simple qu'un barrage-voûte et dès lors moins onéreuse et moins impactante ;
- Une partie des matériaux utiles au projet se situent sur le site et permettent dès lors de minimiser les transports ;
- La faisabilité technique de Dix+ a été démontrée, tout comme sa rapidité de réalisation, ce qui est un atout dans le contexte actuel

Alors que certains projets s'enlisent et que la Confédération a revu à la baisse ses prévisions liées aux projets de la table ronde, le rehaussement du barrage de la Grande-Dixence se présente comme une opportunité très intéressante. Avec une surévaluation de 5 mètres, il permet d'augmenter la capacité de stockage d'environ 20 millions de m³, soit un potentiel de production de l'ordre de 100 GWh.



@ Grande Dixence SA

Aide à l'électricité et aux énergies

Hérémence possède des participations dans deux centrales hydroélectriques, Leteygeon SA et les Forces Motrices de la Borgne SA (FMdB), et dispose d'une quantité d'énergie à prix de revient négocié dans le cadre de la concession du premier barrage de la Dixence, qui est aujourd'hui noyé sous l'actuelle infrastructure.

Notre production de Leteygeon SA est reprise par la société OIKEN. Notre énergie provenant des FMdB et de 1^{re} Dixence est valorisée via un contrat-cadre avec les Forces Motrices valaisannes.

Si l'autorité communale ne peut influencer sur le prix de l'électricité facturé à ses habitants par le distributeur régional dans la mesure où celui-ci doit appliquer un tarif uniforme dans sa zone de desserte, les citoyennes et citoyens d'Hérémence bénéficient d'une aide communale à l'électricité et aux énergies afin de faire face aux coûts de consommation énergétique de leur résidence principale.

Ces aides sont versées en fin d'année, en même temps que l'aide à l'habitat. Le règlement précise que l'Assemblée primaire est compétente pour les modifier.

En date du 19 décembre 2022, sur proposition du Conseil communal, l'Assemblée primaire d'Hérémence a décidé d'adapter ces montants, pour une durée de 3 ans, de 2023 à 2025, comme suit :

- Montant de base par ménage : de CHF 200.– à CHF 300.–
- Montant par personne dans le ménage : de CHF 300.– à CHF 450.–

Ces adaptations font suite à la forte augmentation des coûts de l'électricité qui avaient été décidés par les distributeurs valaisans dès l'année 2023.

A ce jour, et malgré des baisses annoncées pour l'année 2026, le prix de l'électricité est toujours significativement plus important que celui qui était en vigueur en 2022.

En parallèle, la Municipalité d'Hérémence a bénéficié d'une augmentation significative de ses revenus du commerce de l'énergie. En effet, dès l'année 2023 et jusqu'en 2026, les variations du prix de l'électricité sur les marchés ont permis à la commune de saisir des opportunités intéressantes

impactant positivement les revenus liés au commerce de l'énergie.

Par ailleurs, les coûts liés aux caisses maladie, aux autres assurances ou aux frais de transport sont en augmentation depuis quelques années. Dès lors, l'aide communale à l'électricité et aux énergies permet d'aider les ménages de notre commune pour atténuer ces charges supplémentaires. En d'autres termes, il s'agit d'une aide à notre population de montagne.

En conséquence, le Conseil communal a décidé de proposer à l'Assemblée primaire de maintenir, pour les années 2026 et 2027, les aides qui avaient été fixées en 2022, à savoir :

- Montant de base par ménage : CHF 300.–
- Montant par personne dans le ménage : CHF 450.–

Cette proposition a été validée à l'unanimité lors de l'Assemblée primaire du 16 décembre dernier.



FMdB – Sauterot @ Michel Martinez

Tourisme et sport

Office du Tourisme

Une nouvelle identité visuelle pour accompagner le développement touristique d'Hérémente

Cet été, l'Office du Tourisme d'Hérémente a franchi une étape importante avec le lancement d'une nouvelle ligne graphique dédiée à la destination. Cette refonte visuelle, marquée par la création d'un nouveau logo, répond à la volonté d'actualiser et de moderniser notre image. L'objectif est clair: disposer d'une identité forte, cohérente et reconnaissable, capable d'accompagner le développement touristique d'Hérémente sur le long terme.



Cette nouvelle identité se décline désormais sur l'ensemble des supports de communication: brochures touristiques, flyers, site internet, réseaux sociaux ainsi que les campagnes d'affichage SGA. Elle permet d'harmoniser les messages, de renforcer la visibilité de la destination et d'améliorer son impact auprès des visiteurs.

Mettre en place une nouvelle ligne graphique, c'est aussi affirmer un positionnement clair, valoriser les atouts du territoire et créer un lien plus fort avec le public. Moderne, lisible et authentique, cette identité visuelle reflète l'évolution d'Hérémente tout en restant fidèle à son caractère et à ses valeurs. Par ailleurs, cette ligne graphique constitue un véritable outil pour accompagner les partenaires locaux dans leur communication, en leur offrant un cadre visuel commun, clair et identifiable.

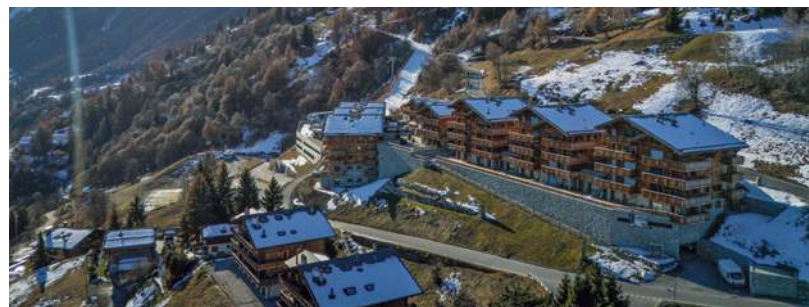
Ouverture du Dent Blanche Resort

Hérémente poursuit son développement touristique avec l'ouverture, depuis le 15 décembre 2025, du Dent Blanche Resort aux Masses. Ce projet d'envergure, qui compte 69 appartements pour un total de 144 chambres, marque une nouvelle

étape majeure dans l'évolution de la commune. Longtemps reconnue comme un lieu d'excursion privilégié, Hérémente s'affirme désormais comme une véritable destination de séjour, grâce notamment à une augmentation significative de sa capacité d'hébergement hôtelier et parahôtelier.

Bénéficiant d'un accès direct au domaine skiable des 4 Vallées, le Dent Blanche Resort propose une résidence hôtelière 4 étoiles supérieures, un restaurant bistronomique, deux bars, un spa holistique ainsi qu'une salle de fitness panoramique ouverts au public. Le site est également complété par une épicerie de proximité «Chez Mimie» et un magasin Intersport, renforçant ainsi l'offre de services tant pour les visiteurs que pour les habitants de la commune.

Cette nouvelle dynamique se reflète également dans l'organisation de l'accueil touristique: les locaux de l'Office du Tourisme seront désormais situés aux Masses, au cœur de ce pôle touristique en plein essor, tout en maintenant un point d'accueil au village d'Hérémente.



Nouveau jeu de piste « Hérémine » pour la découverte du village d'Hérémence

L'Office du Tourisme propose une nouvelle activité ludique et familiale pour découvrir le village d'Hérémence autrement: Les aventures d'Hérémine. Ce jeu de piste invite petits et grands à partir à l'aventure en compagnie d'Hérémine, personnage malicieux qui guide les participants à travers six lieux emblématiques du village.



Conçu avant tout pour les familles, ce parcours est également à disposition des écoles, avec une version adaptée ne nécessitant pas l'utilisation de smartphones, idéale dans un cadre scolaire. Une version digitale permet quant à elle de vivre l'expérience de manière interactive, en toute autonomie.

Tout au long du parcours, les participants relèvent des défis amusants et résolvent des énigmes accessibles à tous, mêlant découverte du patrimoine,

culture locale et plaisir du jeu. D'une durée d'environ 40 à 60 minutes, cette activité conviviale offre une belle occasion de partager un moment de découverte ensemble.

Pyramides d'Euseigne

Suite à la fermeture de l'accès à la Grande Dixence le 16 juillet, une zone d'accueil touristique a été immédiatement mise en place aux Pyramides d'Euseigne, un site stratégique en termes de fréquentation. Cette présence a permis de qualifier les flux de visiteurs, d'entrer en contact direct avec le public et de mieux les orienter. Au vu des résultats positifs enregistrés durant la saison, il a été décidé de maintenir une zone d'accueil l'été prochain.

En parallèle, Diana d'Hérens a proposé une exposition photographique le long de l'ancienne route des Pyramides, mettant en valeur des clichés de passionnés de nature — Dominique Praz, Marcel Gaspoz et Christophe Gay-Crosier. Cette exposition avait pour objectif de sensibiliser le grand public et les amoureux de la nature au rôle essentiel des chasseurs dans la préservation de la faune locale.

Mélanie et Loïc Meillard à l'honneur à Hérémence

Le vendredi 4 avril 2025, la commune d'Hérémence a vibré au rythme du ski et de la convivialité à l'occasion d'une soirée exceptionnelle en présence de Mélanie et Loïc Meillard, figures emblématiques du ski alpin suisse. Organisé par la Commune d'Hérémence, le Ski-Club Hérémencia et le Fan's Club Meillard, cet événement est venu ponctuer la saison exceptionnelle de nos deux ambassadeurs. Loïc a brillé lors des Championnats du monde à Saalbach en remportant trois médailles. L'or en combiné par équipe, le bronze en géant et surtout, le titre en slalom.

Un événement festif et populaire

Rencontres, animations, échanges avec les fans, séance de dédicaces pour les enfants et moment convivial ont rythmé cette soirée dédiée aux deux



Vue extérieure

athlètes qui inspirent toute une génération. Cette célébration populaire a ainsi été l'occasion pour les habitants, les jeunes skieurs et les passionnés de vivre un moment unique en toute simplicité.

Nous vous proposons un retour en quelques images sur cette soirée exceptionnelle qui aura notamment vu la participation d'Urs Lehmann, Président de Swiss Ski et de Murielle Favre-Torello, Présidente du Grand Conseil en exercice.

Des liens profonds entre les Meillard et leur région

Habitant sur la commune depuis leur enfance, Mélanie et Loïc font rayonner par leur talent notre vallée. En tant qu'ambassadeurs, ils jouent un rôle clé dans la promotion de notre destination. C'est au sein du Ski-Club Hérémentia, fondé en 1923, que Mélanie et Loïc ont chaussé leurs premiers skis, suivant les traces de Luc Genolet et Chantal Bournissen qui ont été les premiers membres du ski-club Hérémentia à atteindre le circuit de la coupe du monde, respectivement en 1986 et 1987. Le club, qui a fêté ses 100 ans d'existence en 2023, continue d'accompagner la relève sur les pistes du domaine des 4 Vallées.

Avec ses plus de 370 membres, le Fan's Club Loïc et Mélanie Meillard joue un rôle essentiel dans le soutien moral et financier des deux athlètes. Présent sur les pistes comme en dehors, il fédère les passionnés autour de leurs exploits et crée un lien privilégié entre les skieurs et leurs supporters. Grâce à son engagement, il contribue à entretenir une dynamique d'encouragement qui pousse Loïc et Mélanie à donner le meilleur d'eux-mêmes.

A travers leurs performances sportives, Mélanie et Loïc font briller Hérémente sur la scène mondiale, prouvant que nos villages de montagne peuvent offrir des talents exceptionnels.



Dédicaces



Interviews





© Michel Martinez



© Grande Dixence SA

Vie locale

Nouveau formulaire de demande d'autorisation de manifestation

Depuis le 1^{er} janvier 2026 un nouveau formulaire pour les demandes d'autorisation de manifestation a été mis en ligne sur le site internet communal que vous pouvez retrouver dans l'onglet vie locale puis dans le menu **sociétés locales** ou via ce lien :

<https://www.heremence.ch/commune/demande-autorisation-manifestation-1153.html>

Il a été présenté début octobre 2025 lors de la séance des présidents des sociétés locales et a reçu bon accueil.

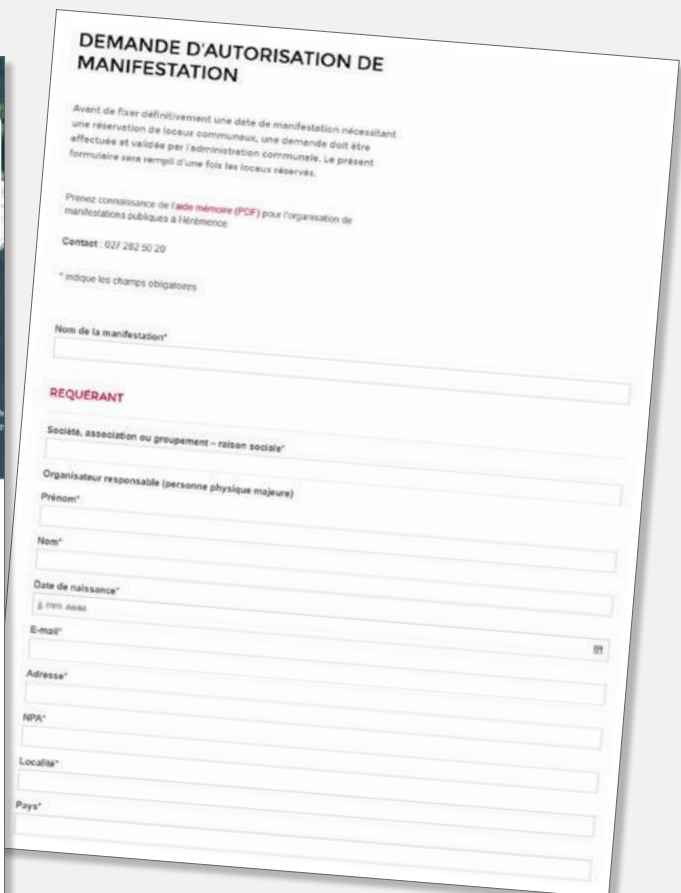
Un groupe de travail formé de différentes entités communales (l'office du tourisme, la société de développement, les services communaux, la police et les pompiers) s'est réuni à plusieurs reprises afin de proposer à la population Hérémençarde un formulaire en version numérique qui soit simple et rapide à remplir.

Il a été repensé dans le but d'améliorer le processus tant pour la personne qui soumet une demande que pour les services concernés qui la recevront à titre informatif ou afin d'être traitée.

Dans la foulée l'aide-mémoire pour l'organisation de manifestation a aussi été repensé afin de le rendre plus lisible, plus intuitif et d'aider l'organisateur étape par étape. Vous le retrouvez en lien dans le menu sociétés locales ainsi qu'au début et à la fin du formulaire.

Le Centre de Secours Incendie Hérens, la Police Intercommunale et les services communaux sont à disposition en cas de besoin.

Nouveau formulaire de demande d'autorisation de manifestation



Finances communales

Comptes

Les comptes 2023 et 2024 de la Municipalité d'Hérémence se résument comme suit :

Rubrique	Comptes 2023	Comptes 2024
FONCTIONNEMENT :		
Charges	16'262'373.48	18'702'279.83
Produits	21'712'770.93	26'020'945.00
Autofinancement	5'450'397.45	7'318'665.17
Amortissements	2'467'044.16	2'269'691.70
Attribution à la réserve	2'000'000.—	4'000'000.—
Excédent de revenus	983'353.29	1'048'973.47
INVESTISSEMENT :		
Dépenses	9'459'150.11	4'750'111.90
Recettes	724'245.43	770'059.45
Investissements nets	8'734'904.68	3'980'052.45

Les comptes 2024 de la Municipalité d'Hérémence bouclent sur un excellent résultat, avec une marge d'autofinancement de l'ordre CHF 7.3 millions alors qu'elle était budgétée à CHF 3.9 millions. Les principaux écarts s'expliquent comme suit :

- > Les impôts sur les personnes physiques, ainsi que les impôts spéciaux ont été plus importants que budgétisés, et ont amené une augmentation des revenus de l'ordre de CHF 2 millions. A noter que dans ce montant est compris un ajustement de provisions pour un montant de CHF 500'000.—;
- > Des recettes supplémentaires en lien avec un remboursement de l'administration fédérale des contributions, pour la TVA des secteurs de l'eau potable et des eaux usées, ont été encaissées pour un montant de l'ordre de CHF 400'000.—;
- > Les recettes du commerce de l'énergie sont soumises aux fluctuations du marché de l'hydroélectricité et s'élèvent à un montant de l'ordre de CHF 7.8 millions, en augmentation de CHF 300'000.— par rapport au budget;

Des investissements nets, d'un montant de l'ordre de CHF 4 millions ont été réalisés en 2024, dont quelques exemples sont cités ci-dessous :

- > Le parking à l'entrée du village d'Hérémence – dernière étape;
- > L'amélioration des routes communales et des services, notamment la route des Ateliers, la route de la Traverchire et la route des Tsepès;
- > L'amélioration des routes forestières;
- > L'acquisition de véhicules pour les travaux publics.

Les investissements nets sont inférieurs au budget et s'expliquent par le report de différents projets, notamment le local des travaux publics dont la construction a débuté en 2025.

Les comptes 2024 de la municipalité ont été adoptés à l'occasion de l'Assemblée primaire du 17 juin 2025.

Finances communales

Budget

Les budgets 2025 et 2026 de la Municipalité d'Héremence se résument comme suit :

Rubrique	Budget 2025	Budget 2026
FONCTIONNEMENT :		
Charges	16'928'290.–	18'259'150.–
Produits	26'392'300.–	25'297'600.–
Autofinancement	9'464'010.–	7'038'450.–
Amortissements	3'272'000.–	3'852'000.–
Attribution à la réserve	4'000'000.–	1'500'000.–
Excédent de revenus	2'192'010.–	1'686'450.–
INVESTISSEMENT :		
Dépenses	11'135'000.–	11'915'000.–
Recettes	2'172'500.–	3'256'000.–
Investissements nets	8'962'500.–	8'659'000.–

La marge d'autofinancement 2026 de la Municipalité d'Héremence est estimée à CHF 7 millions, en diminution par rapport au budget 2025.

Cet excellent résultat est expliqué principalement par les recettes du commerce de l'énergie qui sont soumises aux fluctuations du marché de l'hydroélectricité. Pour l'année 2026, ces dernières sont estimées à CHF 10.8 millions. Historiquement, l'année 2026, sera la deuxième meilleure année, au niveau du commerce de l'énergie, après 2025.

Durant l'année 2026, il a été prévu de réaliser des investissements importants de l'ordre de CHF 8.6 millions, notamment :

> La deuxième étape de la construction du dépôt des travaux publics ;

> L'amélioration des routes communales, des liaisons piétonnes et des services, notamment

- > La traversée du village d'Euseigne ;
- > La route du Bon accueil ;
- > La route des Ateliers – dernière étape ;
- > La liaison piétonne à la Cerise.

> La réalisation d'un tunnel aux Masses (Chemin de Baudifaye) ;

> L'amélioration des routes forestières, dans le secteur des Chèques – dernière étape ;

> L'acquisition d'une quinzaine de places de parc à la Tsenâ ;

> Le projet de protection contre les crues entre les communes d'Héremence et Vex, première étape.

Le budget 2026 de la Municipalité a été adopté à l'occasion de l'Assemblée primaire du 16 décembre 2025.



© Michel Martinez



Citoyens à l'honneur en 2025

L'accueil des nouveaux habitants

Le conseil communal a convié à un apéritif de bienvenue les nouveaux habitants ayant déposé leurs papiers dans notre commune durant l'année écoulée.

En 2025, 82 personnes se sont établies sur le territoire communal et nous avons enregistré 14 naissances. La population se monte au 31 décembre 2025 à 1553 habitants.

Les autorités communales ont reçu les personnes qui ont répondu présentes à l'invitation le 8 janvier 2026 à la salle St-Nicolas d'Hérémece pour un moment convivial.

Bienvenue à tous ces nouveaux résidents!



Jubilaires

Comme à l'accoutumée, le conseil communal a eu le plaisir d'accueillir les jubilaires 2025.

L'occasion de partager un repas et une sympathique « veillée » dans une ambiance très conviviale, emplies de souvenirs et d'anecdotes.

Ont été honorés en 2025 :

Toutes
nos
félicitations
à ces
jubilaires!



60 ans de mariage

- Cerutti Mady et Jean-Michel
Les Masses
- Moix Jacqueline et Claude
Hérémence (excusés)
- Pichonnaz Marie-José et Edgard
Hérémence (excusés)
- Sierro Rose et Georges
Hérémence



@ Lukas Sierro

50 ans de mariage

- Dayer Marie-Jeanne et Charles
Hérémence
- Dayer Marie-Thérèse et Rémy
Hérémence
- Gaspoz Ginette et René
Euseigne
- Mayoraz Ghislaine et Aimé
Hérémence
- Sierro Cécile et Marcel
Mâche (excusés)



Jubilaires

- Bournissen Rosalie
Mâche
- Bucher Leopold
Hérémente
- Bucher Sigrid
Hérémente
- Dayer Micheline
Hérémente
- Dayer Rosa
Euseigne (excusée)
- Dayer Simone
Hérémente
- Gaspoz Jeanine
Euseigne
- Gobert Clémence
Mâche (excusée)
- Merlo Jean-Pierre
Hérémente
- Seppey Maria
Hérémente
- Sierro Irène
Hérémente

90
ans



Majorité civique

Après un survol en hélicoptère du territoire communal, la classe 2007 a eu l'honneur d'être reçue par les autorités communales à l'occasion d'un repas partagé avec les jubilaires où chacun a pu s'exprimer sur ses orientations et aspirations futures.

Une majorité civique qui a touché cette année 8 nouveaux citoyens.

Le président n'a pas manqué de rappeler que le système civique suisse permet à tout un chacun de participer aux décisions politiques en usant de son droit de vote. Il les a également invités à participer aux assemblées primaires afin de comprendre la vie de notre Commune et ainsi exprimer leur avis dans les choix que la population doit prendre.

La cuvée 2025 se compose de :

Bovier Loïc
Hérémente
Assistant socio-éducatif

Bourdin Nathan
Mâche
Apprentissage d'informaticien

Dayer Robin
La Cerise
Apprentissage de menuisier

Follonier Lucas
Euseigne (Excusé)

Mayoraz Guillaume
Hérémente
Laborantin

Mignot Thierry
Hérémente (Excusé)

Pralong Anastassiya
Euseigne (Excusée)

Prats Tyssia
Hérémente (Excusée)



**Bienvenue
à tous
ces nouveaux
citoyens
d'Hérémente
et plein succès
dans leur vie
professionnelle
et privée.**

Mérites sportifs, mérites culturels et coup de cœur

Sur proposition de la commission
ad hoc, le conseil communal
a désigné les mérites 2025 suivants :

Mérites culturels

- **Eric Thétaz**
→ 3^e place au Championnat valaisan des Solistes juniors
Catégorie minime au trombone
- **Noémie Thétaz**
→ 1^{re} place au World Music Festival avec l'Orchestre des jeunes accordéonistes de Suisse romande
Catégorie supérieure
- **Quatuor « Mélo'Dix »**
Composé de
Gabrielle Dayer
Sarah Micheloud
Charlotte Seppay
et **Florian Baumgartner**
→ 3^e place au Championnat valaisan des quatuors



Mérites sportifs

- **Charlotte Dayer**
→ Championne suisse U16 au Championnat suisse de télémark
→ 3^e place U16 en coupe de France
→ 2^e place à la course FIS Children U16
- **Flavie Dayer**
→ 1^{re} place au Championnat suisse de basket avec l'équipe valaisanne U15
Meilleure joueuse et victoire au concours de lancers-francs au Tournoi de Vevey
- **Aleksander Long**
→ Champion valaisan au Championnat valaisan de lutte
Catégorie Rookies
- **Keshara Long**
→ Vice-championne valaisanne au Championnat valaisan de lutte
Catégorie Jeunesse
- **Baptiste Rudaz**
→ 2^e place à la Coupe valaisanne de football avec l'équipe GS Val d'Hérens juniors B-FC US Hérens



**Coup
de
cœur**

- **Jean-Yves Dayer et Laurent Nendaz** pour les excellents résultats en Rallye – Catégorie RC3 dans des courses régionales, avec une
 - 1^{re} place au rallye du Chablais et une
 - 1^{re} place au rallye international du Valais.
- **Francesca Berthod** (excusée)
 - 3^e place à la course *Inalpe Dynafit 2.0 Trail* Catégorie 16K Scratch Dames

Le conseil communal a eu le plaisir de remettre les récompenses à tous ces heureux méritants lors de la réception des nouveaux habitants le 8 janvier 2026 à la salle polyvalente.



Sociétés locales

Sociétés	Présidents	Adresse	NP Lieu	Adresse e-mail
Amicale des Chasseurs	p.a. M ^{me} Marie Dayer	Rue de Lousse 40a	1987 Hérémece	
Amicale des Sapeurs Pompiers	p.a. M ^{me} Marielle Dayer	Chemin de la Fin 16	1987 Hérémece	ma.dayer@bluewin.ch
Amicale du Local	p.a. M. Joël Genolet	Rue des Férys 7	1987 Hérémece	
Amicale Villageoise Mâche	p.a. M ^{me} Marielle Dayer	Battr. 425 Mâche	1987 Hérémece	ma.dayer@bluewin.ch
Cercle Théâtral	M. Andy Dayer	Route Principale 9	1987 Hérémece	andy.dayer@hotmail.com
Chœur «Saint-Nicolas»	p.a. M ^{me} Béatrice Bovier	Rue de Lousse 18	1987 Hérémece	info@choeur-st-nicolas.ch
Club de Pétanque	p.a. M. Nicolas Dayer	Route de Préjeux 50	1950 Sion	nicolasdayer@bluewin.ch
Conseil de Communauté	p.a. M. Pascale Delaloye	Route de la Condémine 72	1982 Euseigne	pydelaloye@hotmail.com
Consortage d'Essertze	p.a. M. Nicolas Seppey	Rue de l'Église 30	1987 Hérémece	
Consortage d'Orcheraz	p.a. M. Paul Bovier	Batt. du Village 1	1987 Hérémece	paul@ed-bovier.ch
Consortage de Mandelon	p.a. M. Nicolas Gauye	Route Devant-L'Église 5	1981 Vex	
Fanfare «La Dixence»	p.a. M. Florian Baumgartner	Impasse des Chatonières 3	1981 Vex	fbaumgartner@ik.me
Fan's Club Meillard	p.a. M. Laurent Seppey			membres@fanclubmeillard.ch
FC US Hérens	p.a. M. Lionel Bourdin	Case postale 67	1981 Vex	lionel.bourdin@bluewin.ch
Fifres et Tambours «Les Aiglons»	p.a. M. Marc-André Pitteloud	Chemin d'Ypresse 2	1992 Les Agettes	m-a.pitteloud@bluewin.ch
Fondation Robert & Mathilde Seppey	p.a. M ^{me} Josiane Delavy	Rue du Plan-de-la-Croix 16	1982 Euseigne	info@fondationseppey.ch
Groupe folklorique «L'Alouette»	p.a. M. Sébastien Nendaz	La Poya de Riod 5	1987 Hérémece	sebastien.nendaz@gastrosocial.ch
Guggenmusik «Les Peinsâcliks»	p.a. M. Yann Hays	Batt. du Village 51	1987 Hérémece	yann.hays@hotmail.com
Hérémece Jeunesse	p.a. M. Valentin Seppey	Rue de Lousse 7	1987 Hérémece	heremence.jeunesse@gmail.com
Hérens Basket	p.a. M ^{me} Alexandra Dayer	Rue des Grillons 5	1987 Hérémece	al.dayer@bluewin.ch
Lè Tsaudric	p.a. M. Jean-Michel Robyr	Rue de la Mâchette 8	1987 Hérémece	jeanmichel.robry@gmail.com
Les Amis du Moulin FXB	p.a. M. David Dayer	Case postale 19	1987 Hérémece	
Les Amis du Pain	p.a. M. Alexandre Vermot	Rue du Plan-de-la-Croix 12	1982 Euseigne	
Moto-Club Razes-Pâquerettes	p.a. M ^{me} Marielle Dayer	Chemin de la Fin 16	1987 Hérémece	ma.dayer@bluewin.ch
Patrimoine Hérémece	p.a. M. Yvan Delaloye	Battr. 415 Mâche	1987 Hérémece	patrimoine.valdesdix@bluewin.ch
Brancardiers Section Sainte Bernadette	p.a. M. Bertrand Cretton	La Poya de la Lé 25	1987 Hérémece	bertrandcretton@gmail.com
Ski-Club «Héremencia»	p.a. M. Bastien Dayer	Rue de Lousse 31	1987 Hérémece	president@scheremencia.ch
Ski-Club «Les Pyramides»	p.a. M. David Gaspoz	Rte de la Fin 9	1982 Euseigne	info@lespyramides.ch
Société des Pêcheurs amateurs	p.a. M. Samuel Rimpot	Batt. de Mâche 447	1987 Hérémece	huslimutz@gmail.com
Société de Développement	p.a. M ^{me} Marielle Dayer	Batt. 451 Mâche	1987 Hérémece	sd.heremence@gmail.com
Société de Gym «La Gentiane»	p.a. M. Sébastien Dayer	Case postale 4	1987 Hérémece	secretariat@gym-mache.ch
Sté de Tir aux armes de chasse du Sauterôt	p.a. M. Cyril Pitteloud	Imp. du Cottard 4	1981 Vex	cyrilpitteloud96@gmail.com
Tennis-Club Hérémece	p.a. M ^{mes} Marylène Logean et Anne Grandjean	L'Impasse 18	1987 Hérémece	tc.heremence@gmail.com
Société des apiculteurs du Val d'Hérens	p.a. M ^{me} Maryvonne Bovier	Route Principale 66	1987 Hérémece	maryvonne@ed-bovier.ch
Union Villageoise	p.a. M. Raphaël Seppey	Rue des Granzettes 1	1982 Euseigne	raphael.seppey@gmail.com
Team Hérens	p.a. M. Joachim Chardon	Rte de Courtille 34A	1981 Vex	

Mémento

Administration communale (*)

Tél. 027 282 50 20

Ouverture du bureau :

Lundi : 14h à 17h

Mardi : 14h à 18h

Jeudi : 14h à 17h

Vendredi : 14h à 17h

E-Mail : commune@heremence.ch

Web : www.heremence.ch

Cadastre (*)

Tél. 027 282 50 27

Ouverture du bureau :

Mardi : 14h à 18h

Jeudi : 14h à 17h

E-Mail : cadastre@heremence.ch

Services techniques (*)

Tél. 027 282 50 30

Tél. 079 779 00 65

Eau potable :

Tél. 079 628 60 00

Constructions (*)

Tél. 027 282 50 29

Ouverture des bureaux :

Mardi : 14h à 18h

Jeudi : 14h à 17h

Appel sanitaire d'urgence

Tél. 144

Conciergerie

Responsable :

Jean-François Sierro

Tél. 079 212 62 37

Salles communales

Réservation auprès
de l'administration communale

Écoles à Hérémence

1H à 6H :

Tél. 027 282 50 35

7H et 8H :

Tél. 027 282 50 34

CO Hérens à Euseigne :

Tél. 027 281 20 04

Bibliothèque communale

Ouverture :

Mardi : 15h à 18h

Jeudi : 15h à 18h

AVS

René Micheloud, secrétaire communal

Reçoit sur rendez-vous

Tél. 027 282 50 22

Pouvoir judiciaire

Juge :

Fabienne Mayoraz

Tél. 079 412 05 01

Vice-Juge :

Anne Favre

Tél. 079 687 95 46

(*) Tout le personnel communal se tient à disposition sur rendez-vous en cas de besoin.

Ensevelissements

Responsable :
Conciergerie communale
Tél. 079 212 62 37

État civil pour le Val d'Hérens
Office d'état civil de Sion

www.vs.ch/web/spm/etat-civil

Offices de poste

Edelweiss Market
Hérémente : 027 281 20 66
Euseigne : 027 281 21 73

Hôpital régional de Sion

Tél. 027 603 40 00

Médecins

D^r Claude Marguerite de Rüter
Route de Sion 11 – Home Saint-Sylve,
Rez inférieur – 1981 Vex
Tél. 027 207 51 21
E-mail : cabvex@hin.ch

Pharmacie

Pharmacie de Vex
Tél. 027 207 26 26

Taxateurs officiels

Frédéric Dayer – Hérémente
Tél. 078 709 74 79
Georges Follonier – Hérémente
Tél. 079 357 14 84

Feu

Numéro d'alarme : 118

Police intercommunale

info@police-herens.ch 027 207 23 36

Fondation home Saint-Sylve, Vex

Tél. 027 208 50 00

CMS régional de Sion-Hérens-Conthey

Tél. 027 563 56 00
E-mail : herens@cms-smz.ch

Hérémente Tourisme

Tél. 027 281 15 33
E-mail : heremence@valdherens.ch

Paroisse d'Hérémente

Tél. 027 563 20 20

Conseil de communauté

Par Pascale Delaloye, Euseigne
Tél. 027 281 38 63

Service forestier

Garde forestier du cône de Thyon :
Olivier Bourdin
Tél. 079 637 53 44

Distribution d'électricité

OIKEN
1951 Sion
Tél. 027 617 30 00
E-mail : client@oiken.ch

**Stand de tir intercommunal
à Praz-Jean**

Tél. 027 281 25 53

Garde-chasse

Alain Progin
Tél. 079 355 39 02



Commune
Hérémente

www.heremence.ch

